

So-so-so...
LA CHRONIQUE DE **PATRICK LAGACÉ** PAGE A7

Guy Lafleur, la justice et les médias
LA CHRONIQUE D'**YVES BOISVERT** PAGE A5



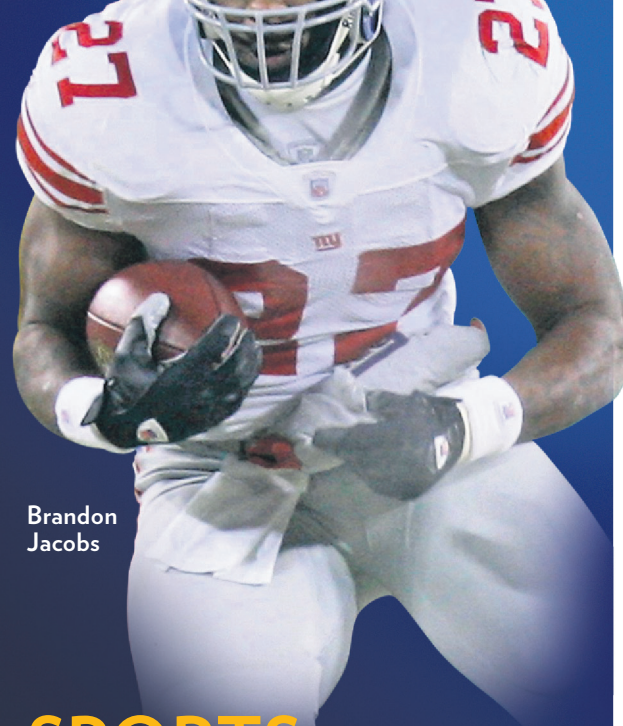
SAÏD NAMOUH

« JE CHERCHE UN AUTRE TRAVAIL QUI AURAIT L'ODEUR DU TERRORISME, HA HA HA. »

— Extrait d'une conversation internet attribuée à Saïd Namouh et présentée, hier, en Cour

DE TROIS-RIVIÈRES, LE PRÉSUMÉ TERRORISTE PRODUISAIT DES VIDÉOS POUR AL-QAEDA, SOUTIENT LA COURONNE

CHRISTIANE DESJARDINS PAGES A2 ET A3



Brandon Jacobs

SPORTS WEEK-END

Tout ce qu'il faut savoir pour planifier le Super Bowl.

Aussi, notre envoyé spécial à Phoenix, Richard Labbé, a rencontré Brandon Jacobs, le béliet des Giants.

SPORTS PAGES 4 ET 5



4 P 5
capitals
SPORTS PAGES 1 À 3

L'emploi d'antipsychotiques explose chez les aînés et les assistés sociaux

DENIS LESSARD

Les bénéficiaires de l'aide sociale sont mal en point au Québec. Depuis 10 ans, la proportion de ceux à qui l'on prescrit des antipsychotiques a triplé. Et pour les antidépresseurs, ils sont deux fois plus nombreux à se partager

trois fois plus d'ordonnances. On retrouve la même tendance chez les personnes âgées.

Préparées pour *La Presse*, les données détaillées de la Régie de l'assurance maladie du Québec présentent une photo inquiétante de la situation des 500 000

Québécois qui sont actuellement inscrits au programme de dernier recours.

En 1997, 33 000 assistés sociaux avaient obtenu un total de 485 000 ordonnances d'antipsychotiques – les tranquillisants majeurs normalement administrés aux schizophrènes – soit

une quinzaine de prescriptions par personne. Il y avait 793 000 prestataires en 1997. C'est donc un peu plus de 4 % d'entre eux qui utilisaient ces médicaments, qui font partie de l'artillerie lourde des psychiatres.

» Voir **AÎNÉS** en page A4

KENYA LA POLICE ABAT UN DÉPUTÉ DE L'OPPOSITION



PHOTO YASUYOSHI CHIBA, AFP

Un député de l'opposition a été abattu par la police, hier au Kenya, ce qui compromet la tenue d'une réunion politique censée ramener la paix dans ce pays déchiré par des affrontements ethniques. Hier, des supporters du leader de l'opposition, Raila Odinga, ont manifesté dans les rues de Kisumu, une localité de l'ouest du pays. Notre envoyé spécial à Nairobi, Marc Thibodeau, raconte les événements de la journée. Page A16.



OTTAWA

HARPER NE TOLÈRE PAS LA TRÂTISE

JOËL-DENIS BELLAVANCE PAGE A9

DÉBAT CLINTON-OBAMA

PAS DE COUPS BAS À HOLLYWOOD

NICOLAS BÉRUBÉ PAGE A17



INDONÉSIE
LE PAYS OÙ L'ARGENT POUSSE DANS LES ARBRES
LA SUITE DE LA SÉRIE DE **PHILIPPE MERCURE** ET D'**IVANOH DEMERS**
LA PRESSE AFFAIRES PAGES 2 ET 3

Mon clin d'œil
STÉPHANE LAPORTE
Arrêter Guy Lafleur, le rêve de Don Cherry vient de se réaliser.
Venez voir mon blogue!
cyberpresse.ca/laporte



Assiette Choix du Cœur **17.95\$**

Filet de saumon avec 4 crevettes grillées, servi avec légumes, riz, citron, sauce à l'ail et notre salade maison.

Les Restaurants Casa Grecque sont fiers d'appuyer la Fondation des Maladies du cœur du Québec dans l'avancement de la recherche et de la promotion de la santé du cœur. Durant le mois de février, chacun des 32 restaurants Casa Grecque versera 1 \$ à la Fondation des Maladies du cœur du Québec pour chaque assiette « Choix du cœur » servie.



1 \$ sera versé à la
FONDATION DES MALADIES DU CŒUR DU QUÉBEC
À la conquête de solutions.

RESTAURANTS CASA GRECQUE
www.casagrecque.ca

COMPARUTION D'UN PRÉSUMÉ TERRORISTE

EXTRAITS DE CONVERSATIONS INTERNET ATTRIBUÉES À SAÏD NAMOUH – ALIAS AHSRAF SELON LA GRC – PRÉSENTÉES HIER EN COUR

« Au nom d'Allah, si la police entre ici, ils vont me capturer en plein crime — flagrant délit (rires). »

« Vraiment mon cher frère, mon grand rêve c'est de faire le martyr à tes côtés... »

Saïd Namouh a 35 ans. La GRC le croit lié aux activités d'Al-Qaeda. Des images présentées hier en Cour glacent le sang. Dangereux, ce Marocain d'origine qui est accusé de complot terroriste à l'explosif? Chose certaine, à Maskinongé, village de la Mauricie où il a été arrêté, on est loin du mouvement de panique.

DES IMAGES QUI

La Couronne dépose des vidéos accablantes dans le cadre de

CHRISTIANE DESJARDINS

À la faveur de la nuit, dans un logement de Trois-Rivières, Saïd Namouh s'attelait sur l'internet pour clavarder dans des forums de discussions sur le jihad et montrait, sur commande, des vidéos de propagande pour le Global Islamic Media Front, la branche médiatique d'Al-Qaeda. Il aurait aussi manifesté son désir d'être un martyr pour la cause et parlait d'explosifs, qu'il songeait notamment à cacher dans une grosse boule de neige.

Voilà quelques-unes des raisons qui incitent la Couronne fédérale à s'opposer à ce que Saïd Namouh puisse recouvrer la liberté en attendant son procès. L'homme de 35 ans a été arrêté en septembre dernier dans la région de Trois-Rivières. Il est accusé de complot terroriste à l'explosif. Il aurait ourdi ce complot avec d'autres personnes qui résident en Autriche, dont Mohammed Mahmoud, chef présumé d'un groupe terroriste autrichien d'origine arabe, croit la Couronne.

Hier, dans le cadre de l'audience sur sa mise en liberté, l'enquêteur Michael Hannigan, de la GRC, a expliqué que le corps de police qui l'emploie en était venu à s'intéresser à l'accusé en juillet dernier, à la demande des enquêteurs d'Allemagne et d'Autriche. Dans le cadre d'une enquête sur une vidéo de menaces contre le gouvernement allemand parue en mars 2007 sur l'internet (pour que l'Allemagne retire ses

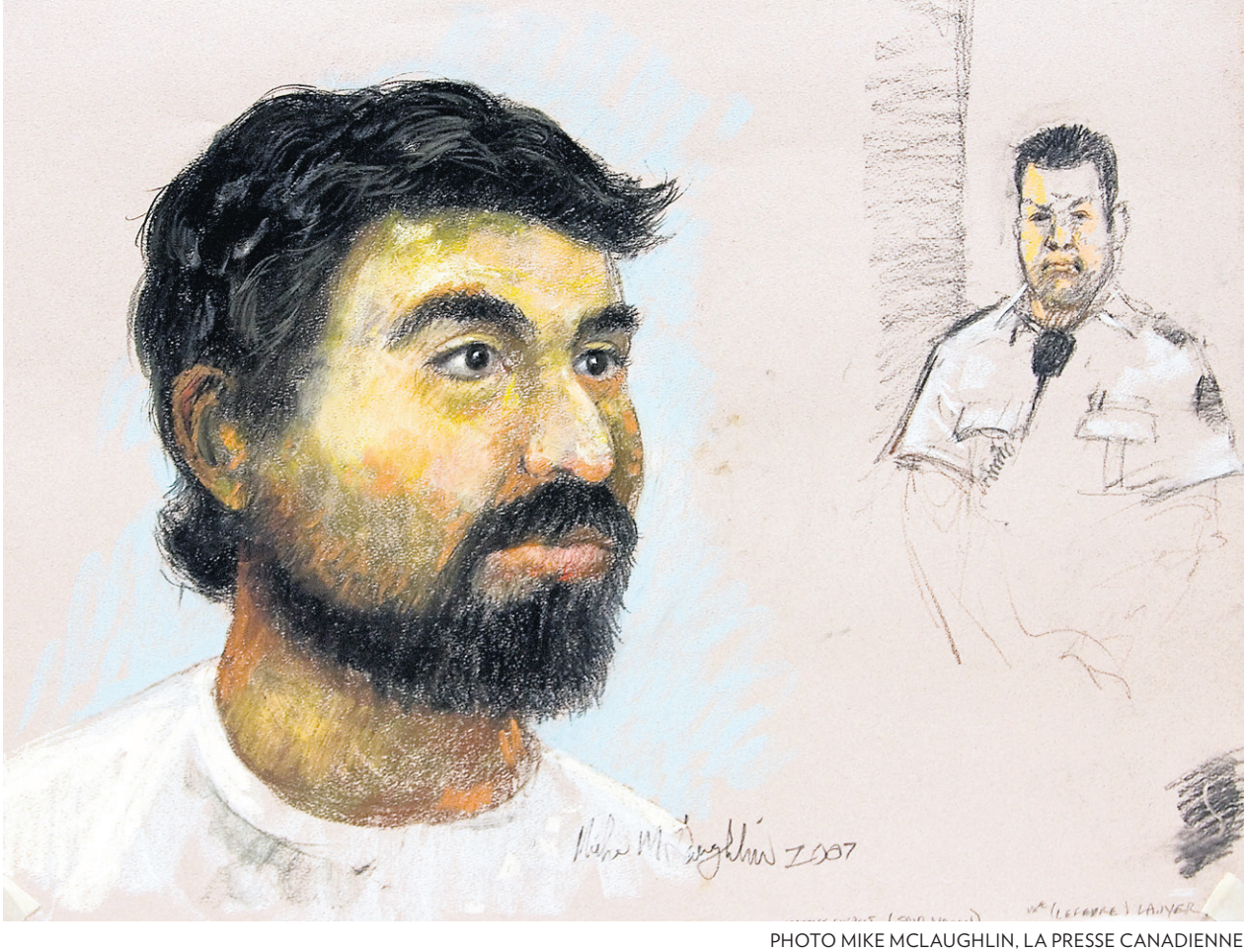


PHOTO MIKE MCLAUGHLIN. LA PRESSE CANADIENNE Dans le courant de l'été dernier, Saïd Namouh a été mis sous filature par la GRC. En septembre, il était arrêté, car la police le croyait sur le point de s'envoler outre-mer, peut-être même pour mettre de sombres projets à exécution

le compte de l'internaute avait été ouvert par une personne résidant rue Boucher, dans la région de Trois-Rivières, lieu de résidence de Saïd Namouh.

son statut de résident permanent depuis 2006.

Dans le courant de l'été dernier, donc, Namouh a été mis sous filature. En septembre,

Ses allées et venues de même que différentes perquisitions font dire à l'enquêteur Hannigan, que Namouh est bel et bien celui qui se faisait appeler Ahsraf sur les réseaux. Il aurait participé à plus de 640 forums de discussions reliés à la guerre sainte. Sans emploi, il aurait reçu plus de 5000\$ en mandats provenant d'outre-mer, dont 800\$ de Mahmoud en Autriche.

Chez l'accusé, on a découvert quantité de vidéos de propagande ainsi que du matériel informatique lui permettant de faire du montage. Notamment, il avait des images toutes prêtes de morceaux de chair humaine après une explosion et d'autres où l'on

voyait des prisonniers irakiens interrogés avant d'être exécutés. D'autres encore montraient comment fabriquer une ceinture d'explosifs et enseignaient au futur kamikaze à quel endroit se placer dans un autobus pour que l'explosion tue le plus de gens possible. Tout cela sur fond de chants islamiques.

Le peu qu'on a vu hier dans la salle d'audience, glaçait le sang.

Par ailleurs, une vidéo en apparence anodine a pris une autre signification avec les explications de l'enquêteur Hannigan, hier. La vidéo d'amateur a été tournée par Carole Lessard, l'ex-femme de Namouh. Dans un décor bucolique d'hiver, en forêt, on voit Namouh rouler une énorme boule de neige. Emmittoufflé dans un anorak de ski, il a le visage complètement caché par un foulard et son capuchon. Il parle en arabe et Lessard ne comprend évidemment rien. Il lui a dit qu'il devait tourner un film à la demande de son professeur.

À la fin, Namouh trace les lettres CVC sur la boule de neige. Il s'agit du sigle de «Califat Voice Channel», relié à la propagande terroriste, selon l'enquêteur. Et une fois traduites, les paroles de Namouh donnent ceci: «Elle pourrait être une charge réelle car elle pourrait facilement être camouflée dans la neige. La charge sera mise à l'intérieur de la neige comme cela, au milieu de la route, et lorsque l'ennemi va passer, ça va exploser...»

En contre-interrogatoire, M^e René Duval, avocat de l'accusé, a voulu démontrer que les prétentions de la Couronne, représentées par M^e Dominique Dudemaine et M^e Pierre Labelle, n'étaient pas fondées. Entre autres, il a fait valoir que les images retrouvées chez Namouh étaient facilement accessibles à quiconque sur l'internet. Il a aussi fait ressortir que la GRC s'était appuyée sur l'enquête autrichienne, sans faire elle-même ses vérifications.

Les avocats n'ont pas eu le temps de faire leurs plaidoiries, hier, si bien que l'audience devra se poursuivre le 6 février devant la juge Sylvie Durand.

Chez l'accusé, on a découvert quantité de vidéos de propagande ainsi que du matériel informatique lui permettant de faire du montage. Notamment, il avait des images toutes prêtes de morceaux de chair humaine après une explosion et d'autres où l'on voyait des prisonniers irakiens interrogés avant d'être exécutés.

troupes d'Afghanistan) on avait découvert qu'un internaute actif dans les milieux de propagande islamique se trouvait au Canada. La GRC devait vite découvrir que

L'homme d'origine marocaine est arrivé au Canada en 2003 après son mariage avec une Québécoise, Carole Lessard, de qui il s'est séparé depuis. Il a

il était arrêté, car la police le croyait sur le point de s'envoler outre-mer, peut-être même pour mettre de sombres projets à exécution.

PRÉCISIONS / Hérrouxville

Dans un article publié le 25 novembre et intitulé *Le Hérrouxville de l'Ontario*, les lecteurs ont pu avoir l'impression que nous mettions sur un pied d'égalité l'adoption du code de vie de Hérrouxville et les incidents

racistes survenus dans la municipalité ontarienne de Georgina. Il n'en est rien. De plus, nous n'aurions pas dû écrire que «toute la province a un peu honte» de Hérrouxville, puisque cela n'est pas le cas. Nos excuses.

VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE?

nouvelles@lapresse.ca

UN COMMENTAIRE SUR NOTRE JOURNAL?

commentaires@lapresse.ca



PHOTO STÉPHANE LESSARD. LE NOUVELLISTE

Selon la GRC, c'est à partir de son logement de Trois-Rivières que Saïd Namouh participait à des forums de discussions sur le jihad et montait, sur commande, des vidéos de propagande pour le Global Islamic Media Front, la branche médiatique d'Al-Qaeda.

GLACENT LE SANG

l'audience sur la mise en liberté de Saïd Namouh



PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, LA PRESSE

Il y a quatre mois et demi, Saïd Namouh était arrêté à Maskinongé, chez son ancienne conjointe, Carole Lessard, où il avait trouvé refuge. Aujourd’hui, la plupart des résidants du village ont tourné la page sur cet étrange épisode. « Ce n’est pas pire qu’une tornade à Maskinongé, affirme un résident, Michel Garceau. Ça ne nous touche pas vraiment. Si ça avait brassé, ce serait une autre paire de manches, mais rien n’a sauté dans le coin! »

Une présence discrète, un souvenir bouleversant

« S’il avait mis une bombe l’autre bord, on aurait tous pu y passer »

MARTIN CROTEAU

L’été dernier, Michel Garceau se doutait bien qu’une opération policière se tramait à Maskinongé. Pendant des semaines, il a aperçu d’imposants camions noirs, garés un peu partout dans la petite ville de 2500 habitants. À l’évidence, croyait-il, la police épiait un trafiquant de drogue. En arrivant au travail, le matin du 13 septembre, il a vu deux camions garés dans le stationnement. Quelques mètres plus loin, la GRC venait de passer à l’action. Non pour coffrer un *pusher*, mais bien un présumé terroriste.

Un vent glacial balaie la route 138 devant l’immeuble blanc où les agents ont interpellé Saïd Namouh, il y a quatre mois et demi. C’est ici, chez son ancienne conjointe Carole Lessard, qu’il avait trouvé refuge dans les jours qui ont précédé son arrestation. Seules les voitures filant à toute vitesse brisent le silence. Quelques maisons bordent la route, à l’abri derrière de hauts

bancs de neige. Au loin, les arbres dégarnis cernent de vastes champs blancs.

Dans le bâtiment voisin, une fabrique de maisons usinées, Michel Garceau a toujours du mal à croire qu’un quartier paisible au cœur de la Mauricie puisse servir de refuge à un présumé terroriste, accusé d’avoir diffusé de la propagande islamiste pour le compte

« Les gens ont surtout été surpris qu’un présumé terroriste ait habité dans leur voisinage. Mais il n’était que de passage. L’épisode a rapidement passé aux oubliettes. »

d’Al-Qaeda. Selon la GRC, il aurait aussi manifesté le désir de devenir martyr pour la cause.

« On peut juste s’interroger, confie le travailleur. Peut-être qu’on aurait pu sauter. S’il avait mis une bombe l’autre bord, on aurait tous pu y passer. Mais on ne s’arrête pas à ça, sinon on va capoter. »

Ébranlés par le tumulte qui a secoué leur voisinage, les quel-

ques voisins de Carole Lessard refusent toujours de parler des événements du 13 septembre. « Nous ne voulons pas être mêlés à ça », a affirmé l’une d’elles.

En vacances, Carole Lessard se trouvait à l’extérieur de la région, hier. Croisée au restaurant Chez Jean-Baptiste, à Louiseville, sa collègue de travail Martine

Leblanc raconte que son amie a été bouleversée par l’arrestation de son ex-conjoint, qu’elle avait épousé en septembre 2003.

« Elle ne veut plus rien savoir, explique Martine Leblanc. Elle ne veut plus en entendre parler. Elle a peur qu’il revienne. Elle est insécure. »

Carole Lessard avait rencontré Saïd Namouh sur l’internet, alors

qu’il habitait toujours au Maroc. Lorsqu’il a voulu lui rendre visite, en février 2002, les autorités canadiennes ont d’abord refusé. L’homme, qui n’avait pas encore 30 ans, était marié dans son pays natal et père d’un enfant. Ce n’est qu’après son divorce qu’il a pu rencontrer celle qui allait devenir sa femme. Le couple s’est séparé en 2006.

« Carole est contente parce qu’il est enfermé, dit Martine Leblanc. Mais elle a hâte de savoir ce qui va se passer dans son procès. »

Page tournée

Mais la plupart des résidants de Maskinongé ont tourné la page sur cet étrange épisode. « Ce n’est pas pire qu’une tornade à

Maskinongé, dit Michel Garceau. Ça ne nous touche pas vraiment. Si ça avait brassé, ce serait une autre paire de manches, mais rien n’a sauté dans le coin! »

Le maire du village, Michel Clément, est du même avis. « Les gens ont surtout été surpris qu’un présumé terroriste ait habité dans leur voisinage. Mais il n’était que de passage. L’épisode a rapidement passé aux oubliettes. »

Confortablement assis dans sa salle à manger, le maire explique que Saïd Namouh était inconnu de ses concitoyens. Lui-même ne l’avait jamais croisé. Le présumé terroriste n’avait passé que quelques jours dans cette tranquille municipalité avant d’être interpellé.

« S’il avait commis un quelconque délit pendant son passage à Maskinongé, la réaction aurait probablement été très différente. Mais c’était vraiment un passage incognito et le monsieur était apparemment très casanier. »

Les nouveau-nés plus à risque

ARIANE LACOURSIÈRE

Le tiers des bébés qui naissent à l'hôpital risquent d'être victimes d'un incident médical, révèle une nouvelle étude publiée dans la revue scientifique *The Lancet*. Et près du quart de ces erreurs pourraient être évitées. De quoi donner froid dans le dos aux futures mamans.

De janvier à septembre 2005, le Dr Umberto Simeoni, du département de néonatalogie de l'hôpital marseillais La Conception, a recensé tous les événements indésirables (EI) affectant les nouveau-nés de son établissement. « On a compté les erreurs médicales, mais aussi tous les incidents moins graves, mais non moins susceptibles de créer un dommage aux bébés », explique le Dr Simeoni.

Par exemple, dès qu'une infirmière ratait une perfusion ou qu'un bébé avait une réaction à un médicament, les intervenants devaient rapporter ces événements. Les résultats amassés au terme de neuf mois de collecte sont troublants. Des 388 bébés observés, 116 ont été

victimes d'un EI. Certains en ont même subi plus d'un, car 267 EI ont été comptabilisés en tout. De ce nombre, 34 % auraient pu être évités et près de 30 % étaient qualifiés de « sévères ».

Les accidents les plus fréquemment rencontrés ont été les infections nosocomiales (79 %) et les problèmes respiratoires (35 %). En tout, seulement deux nourrissons sont morts des suites de ces incidents.

Selon le professeur Simeoni, ces statistiques prouvent que les bébés sont beaucoup plus à risque que les adultes d'être victimes d'incidents à l'hôpital. « Les bébés sont de très petite taille, note le professeur Simeoni. Installer un cathéter dans une veine d'un bébé de 1000 grammes, c'est difficile. Ça augmente les risques d'accident. »

Au Québec, il est impossible de savoir combien d'EI surviennent annuellement dans les hôpitaux. « On n'a pas cette statistique-là », affirme Hélène Gingras, porte-parole du ministère de la Santé et des Services

sociaux (MSSS). Mais l'avocat Jean-Pierre Ménard, qui se spécialise dans les causes d'erreurs médicales, assure qu'il en traite régulièrement.

La présidente du Fond d'aide aux victimes d'erreur médicale (FAVEM), Lisa Damico, donne le même son de cloche. Selon elle, plusieurs facteurs expliquent cette situation. « Les bébés ne sont pas épargnés par les erreurs. Des fois, c'est la faute des médecins. Mais ils ne sont pas les seuls coupables. Le système manque d'argent, le personnel n'est pas suffisant et les hôpitaux sont désuets. Ça contribue à augmenter le nombre d'erreurs médicales », dit-elle.

L'Association des pédiatres du Québec n'a pas rappelé *La Presse* pour commenter la situation.

Bientôt un registre

Depuis 2002, tous les incidents médicaux, qu'ils soient graves ou non, doivent être comptabilisés par les hôpitaux québécois. Mais le MSSS ne collecte pas ces données. « Nous sommes en train de développer un système pour les réunir. Nous devrions avoir

un registre national en 2009 », explique M^{me} Gingras.

La dernière donnée panquébécoise sur les EI remonte à 2004. À l'époque, le Groupe de recherche interdisciplinaire en santé (GRIS) avait déterminé que 5,6 EI surviennent pour chaque 100 hospitalisations au Québec. Ces incidents auraient pu être évités dans 26,8 % des cas.

Selon le professeur Simeoni, l'erreur est tabou dans le monde médical. « Pourtant, elle est humaine! dit-il. Les hôpitaux devraient toujours recenser leurs incidents pour que la qualité des soins s'améliore », dit-il. Actuellement, les États-Unis et plusieurs pays d'Europe ne recensent que leurs grosses erreurs médicales. À ce chapitre, le Québec fait donc figure d'exemple. « Mais il y a encore quelques détails à régler. Notamment, les hôpitaux ne recensent pas tous leurs chiffres de la même manière », avertit M^e Ménard. « Certains hôpitaux ne reconnaissent pas tous les incidents, par crainte d'être poursuivis », ajoute M^{me} Damico.



PHOTO KHALIL HAMRA, ASSOCIATED PRESS

Les accidents les plus fréquemment rencontrés lors de l'étude sur les incidents médicaux et les nouveau-nés sont les infections nosocomiales et les problèmes respiratoires.

L'emploi d'antipsychotiques explose chez les aînés et les assistés sociaux

AÎNÉS

suite de la page A1

Or depuis 10 ans, le recours à ces antipsychotiques a augmenté régulièrement et rapidement. Les données de 2007 étonnent même les spécialistes consultés, qui avouent devoir se contenter d'hypothèses pour expliquer cette croissance. L'an dernier, près de 13 % des bénéficiaires de l'aide sociale, 63 000 sur 449 000, se sont vu prescrire des antipsychotiques; la proportion a donc triplé en 10 ans. Pire encore, on est passé de 485 762 ordonnances à 2,2 millions! Le nombre d'ordonnances d'antipsychotiques par bénéficiaire a plus que doublé en 10 ans.

Les coûts ont aussi connu une progression exponentielle, mais ici les conclusions sont moins faciles; les nouvelles molécules sont de plus en plus nombreuses, et de plus en plus chères. Surtout, les médecins ont désormais tendance à prescrire ces tranquillisants à faible dose pour remplacer certains médicaments contre l'anxiété.

Illustration de l'augmentation de la consommation: les tranquillisants « antipsychotiques » des prestataires de l'aide sociale avaient coûté 17 millions à la RAMQ en 1997. La facture est passée à 114 millions l'an dernier.

Chez les aînés

Les personnes âgées se font aussi de plus en plus souvent prescrire ces médicaments. Ainsi, 81 000 aînés avaient obtenu 613 000 ordonnances d'antidépresseurs en 1997. Ils étaient 163 000 avec 2,8 millions d'ordonnances en 2007. Pour les antipsychotiques, c'est pire encore, il faut multiplier par cinq.

Il y a 10 ans, la RAMQ avait payé 196 000 prescriptions de ces tranquillisants à 25 000 personnes de plus de 65 ans. Dix ans plus tard, on est à 55 000 retraités, mais à 1,1 million d'ordonnances.

La semaine dernière, *La Presse* avait révélé que les prescriptions d'antidépresseurs dans l'ensemble de la population avaient doublé en 10 ans. Bien des experts avaient alors expliqué que le stress au travail était à la source du problème, bien davantage que la facilité avec laquelle les médecins prescrivent ces antidépresseurs.

Les chiffres de la RAMQ, pour les prestataires de l'aide sociale, indiquent que l'augmentation constatée dans la population en général se retrouve aussi chez ceux qui n'occupent pas d'emploi. En 1997, 57 700 bénéficiaires ont obtenu 476 000 ordonnances d'antidépresseurs, pour une facture totale de 13 millions. C'est un peu plus de 7 % des bénéficiaires. Après 10 ans d'une hausse constante, on observe, en 2007, 87 500 bénéficiaires – 17 % des prestataires ont reçu 1,8 million d'ordonnances d'antidépresseurs, quatre fois plus qu'il y a 10 ans. La facture est aussi multipliée par trois: on passe de 13 millions à 41 millions entre 1997 et 2007.

Spécialistes étonnés

Pour Rose-Marie Charest, présidente de l'Ordre des psychologues du Québec, la prescription croissante d'antipsychotiques peut

s'expliquer par plusieurs facteurs. Les médecins peuvent se rabattre davantage sur ces médicaments, administrés à petite dose, qui présentent moins de risques de dépendance que les tranquillisants plus légers de la famille du Valium, plus populaires dans les années 80.

« Ces statistiques, c'est impressionnant. Cette progression est étonnante même pour quelqu'un qui est dans ce domaine! laisse-t-elle tomber. Le nombre de psychotiques au Québec ne peut pas avoir augmenté dans une telle proportion. »

Pour le docteur Marc Sasseville, psychiatre aux urgences de l'hôpital Louis-H.-Lafontaine, « une des hypothèses est qu'on prescrit maintenant davantage ces médicaments antipsychotiques et antidépresseurs à faibles doses pour remplacer ces anxiolytiques qui créaient plus de dépendance ».

Même explication en ce qui a trait à l'augmentation des ordonnances pour les personnes âgées. « Les gens vivent plus longtemps. Ces médicaments peuvent être une réponse adéquate aux démences liées à la maladie d'Alzheimer, observe le Dr Sasseville. On peut devoir faire un choix entre la contention physique ou chimique. »

Pour les antidépresseurs, la cause est plus facile à identifier. Les médecins sont débordés, et souvent la prescription est la façon la plus simple et efficace de régler un

problème, observe de son côté M^{me} Charest.

Mais un chiffre surtout fait bondir la psychologue: la facture gigantesque des antidépresseurs, pas moins de 115 millions pour l'ensemble des clients de la RAMQ, soit 41 millions pour les prestataires de l'aide sociale, 48 millions pour les personnes âgées et 30 millions pour l'ensemble des autres adhérents au régime public d'assurance médicament.

« On doit utiliser la médication de façon optimale, mais avec d'autres traitements », insiste-t-elle. Or, souvent, les décideurs publics

ont tendance à trouver trop coûteuses les interventions d'aide qui nécessitent du temps. « Les gens qui ne travaillent pas ont aussi un taux élevé de dépression, et vous ne pouvez même pas les mettre en congé. Le fait de travailler peut être gratifiant aussi, on ne peut pas mettre tout sur le dos du travail », explique M^{me} Charest.

Aussi, observe de son côté Nicole Jetté, porte-parole du Front commun pour la défense des personnes assistées sociales, il est explicable que la proportion des utilisateurs d'antipsychotique augmente avec la diminution du nombre des prestataires. Ceux qui trouvent le plus rapidement un emploi sont les moins hypothéqués, et « ceux qui demeurent sur l'aide sociale sont, en proportion, de plus en plus malades ».

Pour elle, la situation des bénéficiaires est aujourd'hui plus

EN BREF

Cédrika : une voiture aurait été saisie

La Sûreté du Québec aurait saisi une voiture de marque Acura rouge correspondant à la description du véhicule suspect recherché depuis septembre à la suite de la disparition de Cédrika Provencher. Selon la station de télévision du réseau TVA de Trois-Rivières, la voiture aurait été remise à des experts américains afin de l'examiner de fond en comble et de tenter de trouver un indice qui prouverait que Cédrika aurait pu s'y trouver. La voiture correspondrait parfaitement à la description faite par les enquêteurs, à l'exception de la boîte de vitesse, qui serait automatique. La Sûreté du Québec n'a pas confirmé l'information.

– La Presse Canadienne

Nouveau dépistage du cancer des ovaires

Grâce à une nouvelle découverte de l'équipe du professeur Shérif Abou Elela, de l'Université de Sherbrooke, les médecins pourront dorénavant diagnostiquer plus efficacement le cancer des ovaires. Actuellement, ce type de cancer est souvent découvert tardivement, puisqu'il n'existe pas de test de dépistage et que les symptômes sont semblables à d'autres maux. « Au lieu de devoir regarder les gènes des patientes pour diagnostiquer le cancer des ovaires, nous pourrions analyser leur ARN. On trouve plus de marqueurs de cancer dans l'ARN que dans les gènes. Le diagnostic pourra donc être plus précis, plus rapide et moins coûteux », explique le professeur Elela, dont la découverte sera publiée ce matin dans la revue *Cancer Research*.

– Ariane Lacoursière

Deux fillettes meurent gelées

La police a ouvert une enquête sur la mort de deux fillettes retrouvées mortes de froid par moins 50 degrés dans une réserve amérindienne de la Saskatchewan. La GRC et des volontaires ont retrouvé mercredi une petite fille de 3 ans morte gelée à une cinquantaine de mètres de l'endroit où ils avaient découvert la veille le corps de sa soeur de 1 an, dans la réserve de Yellow Quill. Mardi matin, le père des deux fillettes avait frappé à la porte de voisins, à moitié inconscient, souffrant d'engelures et d'hypothermie. Hospitalisé, il ne s'était enquis du sort de ses filles que quelques heures plus tard.

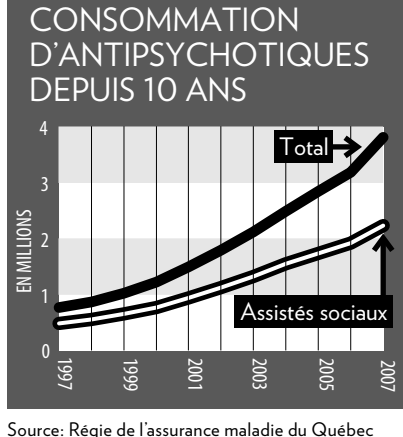
– Agence Fance-Presse

dramatique qu'il y a 10 ans. « Regardez l'augmentation des loyers, des tarifs d'électricité », illustre-t-elle. « On médicalise les problèmes plutôt que de les régler. Quand on dit que 40 % de la population au Québec vit avec moins de 20 000\$ par année, cela a des conséquences », observe-t-elle.

Elle voit dans « la situation de cul-de-sac où se retrouvent les gens » la principale piste d'explication. « Les gens sur l'aide sociale sont dans une situation de détresse de plus en plus profonde. Cela crée du stress, et les médecins n'ont pas beaucoup d'autres moyens », observe-t-elle. Aussi, il est démontré que l'utilisation de plus en plus répandue des drogues chimiques peut déclencher la schizophrénie précoce.

Mais, « fondamentalement, les gens ne voient plus l'horizon, ils sont plus opprimés qu'il y a 10 ans », estime M^{me} Jetté.

Du côté du ministre de la Solidarité sociale, Sam Hamad, les commentaires étaient laconiques. « On n'a pas grand-chose à dire. C'est un problème de santé publique plutôt que d'aide sociale. Ça se retrouve partout dans la population », a observé Alexandre Boucher, son attaché de presse. « Ce n'est pas notre ministère qui prescrit, ce n'est pas à nous de commenter », a-t-il résumé. Si les ténors de l'aide sociale soutiennent que la situation des bénéficiaires empire, « c'est leur opinion », a conclu M. Boucher.



Guy Lafleur, la justice et les médias



YVES
BOISVERT
CHRONIQUE

Contre Guy Lafleur ou contre n'importe qui, les mandats d'arrêt ne devraient être utilisés qu'en cas de nécessité. C'est une atteinte à la liberté et si ce n'est pas nécessaire, il ne faut pas l'utiliser pour amener un prévenu devant la justice.

Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les plus récentes directives du Directeur des poursuites criminelles et pénales du Québec, le patron de tous les avocats de la Couronne.

Il y a deux façons de procéder pour faire accuser quelqu'un. Ou bien en faisant lancer un mandat d'arrêt par un juge. Ou bien en lui faisant parvenir une sommation par la poste, qui est un ordre de se présenter à la Cour. Si on procède par mandat, on peut arrêter formellement la personne et la faire comparaître détenue. Ou on peut procéder par mandat «visé», qui est une procédure hybride entre la sommation et l'arrestation: la personne n'aura qu'à se présenter au poste de police où on lui donnera une date de comparution et des conditions pour demeurer en liberté.

Si une personne est dangereuse ou risque de fuir, on l'arrêtera. Sinon, on se contentera d'une sommation. Mais si, tout en ne

l'estimant pas dangereuse ou à risque de fuir, on veut lui interdire certaines fréquentations ou la forcer à demeurer à un endroit précis, bref, si on veut lui laisser sa liberté tout en lui imposant des restrictions, on procédera par mandat «visé». Ce fut le cas pour Guy Lafleur.

Or, qu'apprend-on? Hier, quand Guy Lafleur s'est présenté au poste de police, on lui a simplement donné une date de

le moins possible à la liberté des gens, et uniquement quand c'est nécessaire. À première vue, on n'a pas bien respecté ce principe dans le cas de Guy Lafleur. Comme souvent, au fait, dans la plus parfaite indifférence.

Modération, donc. Ce principe devrait aussi s'appliquer aux médias. Il se dit et s'écrit depuis 36 heures une quantité phénoménale d'énormités bien intentionnées autour de cette affaire.

Avant de conclure à un complot féministe ou à une faute professionnelle, il faudrait y regarder d'un peu plus près. Passer par sommation aurait été la voie appropriée. Mais la procédure, à la fin, est assez secondaire.

Devait-on faire accuser Guy Lafleur? Voilà évidemment la

bénéficie du doute et dira souvent: on ne m'a pas posé la question directement. Brian Mulroney, qui n'a pas dit toute la vérité en 1996, dit exactement cela: la question ne m'a pas été posée!

Pourquoi Guy Lafleur est-il accusé et pas tous les menteurs qui sortent chaque jour du palais?

Peut-être était-ce injustifié, peut-être sa défense sera-t-elle retenue. Mais notons ceci: le cas de Mark Lafleur est une affaire criminelle grave. Agression sexuelle, voies de fait nombreuses, séquestration, conduite dangereuse causant des lésions (deux fois), production de marijuana, etc. La plaignante principale dans cette affaire est une mineure.

Le jeune homme a manqué à sa parole plusieurs fois. On l'accuse de crimes violents et, selon la Couronne, il a beaucoup de difficulté à se contrôler. On l'a néanmoins mis en liberté au printemps en l'obligeant à demeurer dans une maison de thérapie la semaine, lui permettant de travailler et de demeurer chez ses parents la fin de semaine, sous stricte surveillance.

Quand la maison de thérapie l'a renvoyé, en septembre, parce qu'il ne respectait pas les règles internes, on a réarrêté Mark Lafleur. Et quand il a tenté de recouvrer la liberté, Guy Lafleur est venu témoigner pour son fils. Il n'a pas dit qu'il avait conduit Mark à l'hôtel plusieurs fois pour passer la nuit. C'est là qu'il allait retrouver sa nouvelle copine de 16 ans. Quand on sait de quoi Mark était accusé, on peut se poser de sérieuses

questions sur le jugement du père, gardien de son fils, malgré toute l'admiration et la compassion qu'il inspire.

Et ce n'est qu'un mois plus tard, sachant que cette adolescente avait tout raconté aux policiers après avoir rompu avec Mark, que Guy Lafleur a admis en cour que le «couvre-feu» était surveillé au téléphone. Il faisait de la réinsertion sociale à sa manière, a-t-il expliqué.

La juge Carole Cohen n'a évidemment pas apprécié. Ni l'attitude du père, qui a défié les règles, ni ses contradictions. Mark Lafleur est encore en prison. Et devant une telle manœuvre, la Couronne a décidé de réagir. On verra si c'est à tort, mais avant de crier à l'erreur judiciaire, tenons compte du contexte très sérieux de l'affaire.

Non, Guy Lafleur ne risque pas 14 ans de prison. C'est la peine maximale pour parjure, mais si jamais il était déclaré coupable, ce qui est loin d'être fait, il y a peu de chances qu'il soit condamné à la moindre peine de prison.

Dans tout le concert d'éclo-ges mérités qu'on a faits à Guy Lafleur, on a oublié de dire ceci: ce n'est pas seulement un immense athlète, un homme aimable, bon et généreux. C'est aussi un rebelle. Les Québécois l'aiment notamment pour ça. Malheureusement pour lui, règle générale, c'est un trait qui est moins populaire dans l'appareil judiciaire.

COURRIEL
Pour joindre notre chroniqueur:
yves.boisvert@lapresse.ca

Lafleur s'est livré aux policiers

MARIO GOUPIL
LA TRIBUNE

«On aime bien ça, les caméras, mais cette fois-ci, Guy n'en voulait pas...»

Furieux la veille, M^e Jean-Pierre Rancourt avait retrouvé le goût de badiner, hier après-midi, en sortant du palais de justice de Montréal, où son client Guy Lafleur venait tout juste d'être mis en liberté sur une simple promesse de revenir devant le tribunal le 7 février.

Rappelons qu'un mandat d'arrêt a été lancé mercredi contre l'ancien joueur étoile du Canadien pour avoir livré un témoignage contradictoire devant le Tribunal lors de la comparution de son fils Mark, accusé d'agression sexuelle et de voies de fait sur une mineure. «Guy se sent un peu mieux qu'hier, a

admis son avocat. Il avait bien peur. Lancer un mandat d'arrêt contre une personne qui n'a pas de dossier, comme Guy, peut être très lourd de conséquences.»

«Tanné» d'avoir des appels

Guy Lafleur s'est rendu de son propre chef aux autorités policières, en compagnie de son avocat. Habile communicateur, M^e Rancourt aura réussi à mystifier les médias en annonçant que Guy Lafleur se rendrait aux autorités policières vendredi, soit aujourd'hui. En se livrant 24 heures plus tôt, Lafleur a pu éviter la cohue, les caméras et les journalistes.

«(Guy) voulait régler ça aujourd'hui, parce qu'il était un petit peu "tanné" d'avoir des appels d'un peu partout qui lui demandaient pourquoi il était visé par un mandat d'arrêt», a précisé M^e Rancourt.

«Il est vraiment dévasté par la situation, parce que selon lui il n'a rien fait de mal et il ne devrait pas être accusé», a indiqué l'avocat, qui s'explique mal la façon cavalière dont a été traité son client.

«Quand on lance un mandat d'arrêt, comme la Couronne l'a fait dans ce dossier, c'est qu'on a l'intention de poser des conditions à la mise en liberté de l'accusé. Or, tout à l'heure (hier après-midi), Guy a été mis en liberté sans aucune condition. Cela démontre que ce mandat d'arrêt était exagéré. C'est ce que je répète depuis le début de l'affaire», a dit M^e Rancourt à La Tribune en entrevue téléphonique, quelques instants après avoir quitté le palais de justice de Montréal. «Des promesses à comparaître sans condition, ça s'envoie habituellement par la poste. Pas besoin de mandat

d'arrêt pour ça. Quand un lance un tel mandat, c'est que l'on croit que l'accusé veut se sauver», a insisté l'avocat.

Le mandat est daté du 25 janvier.

Quant aux accusations qui pèsent contre son client, M^e Rancourt a rappelé que le fardeau de la preuve incombe à la Couronne. «On devra prouver que Guy a fait des déclarations contradictoires et qu'il a voulu tromper la justice. Guy n'a rien fait de mal», a soutenu M^e Rancourt.

Par ailleurs, après la comparution du 7 février, M^e Rancourt entend étudier la possibilité de déposer une requête pour contester la façon dont le mandat d'arrêt a été remis à son client. L'avocat a déclaré à TVA que si jamais la cause se rendait au procès, il demanderait un procès devant jury.

Avec La Presse Canadienne

Démission du juge Pinard

LA PRESSE CANADIENNE

Le juge Claude Pinard de la Cour du Québec a remis sa démission comme juge suppléant au juge en chef Guy Gagnon le 11 janvier dernier.

M. Pinard, après une longue carrière de 32 ans, avait pris sa retraite obligatoire en 2004. Il a été renommé juge, mais cette fois comme juge suppléant. Son contrat était valide jusqu'au 30 mai 2008. Joint chez lui, l'ex-magistrat n'a pas voulu commenter. «J'ai un devoir de réserve pendant et après.»

Nommé à 38 ans en 1972, M. Pinard a été membre de la Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO) dans les années 70, à la Commission de police du Québec et au Conseil québécois de la magistrature.



Jusqu'au 21 février 2008

CONCOURS
FRANCE
gourmande

NE MANQUEZ PAS
À LA DI STASIO
CE SOIR 21 H
L'Ardèche entre amis

telequebec.tv



À gagner :
Un voyage pour deux à Paris
Valeur approximative : 4200 \$ • Tirage : 26 février 2008

Cinq prix secondaires comprenant chacun :
• 1 livre de recettes **Pasta et cetera À la di Stasio**
• 1 coffret de 2 DVD de la série **À la di Stasio – Les saveurs de l'Italie**
Valeur approximative : 80 \$ chacun • Tirages : 22, 29 janvier et 5, 12, 19 février 2008

Valeur totale approximative des prix : 4600 \$

Regardez l'émission **À la di Stasio** Vendredi 21 h – samedi 13 h – dimanche 17 h – lundi 12 h 30 – mardi 23 h 30
Répondez à la question de la semaine sur ce bulletin de participation ou sur www.telequebec.tv



Bulletin de participation

Question de la semaine : **Nommez un des deux surnoms du châtaignier.** : _____

_____ Date de diffusion de l'émission : _____

Nom : _____ Âge : _____

Adresse : _____ Ville : _____ Code postal : _____

No de tél. (rés.) : _____ No de tél. (bur.) : _____ Courriel (facultatif) : _____

Postez-le à : Concours **France gourmande**, Télé-Québec, case postale 310, succursale C, Montréal (Québec) H2L 4K3

Un seul bulletin de participation par enveloppe. Fac-similés non acceptés. Aucun achat requis. 18 ans et plus. Résidents du Québec seulement. Les règlements du concours à Télé-Québec ou sur www.telequebec.tv/sites/aladistasio. Date limite : 21 février 2008.

ACTUALITÉS

CONSTRUCTION DU PONT DE L'AUTOROUTE 25

Les écologistes demandent à Québec d'attendre

BRUNO BISSON

Greenpeace, Équiterre et le Conseil régional de l'environnement de Montréal ont demandé hier au gouvernement du Québec d'attendre une décision des tribunaux avant de délivrer les permis nécessaires aux premiers travaux de construction du pont de l'autoroute 25, entre Montréal et Laval.

Les trois groupes écologistes contestent la validité du décret adopté par le gouvernement du Québec pour autoriser la réalisation de ce projet en partenariat public privé de plus de 400 millions. La semaine prochaine, la Cour supérieure commencera à entendre leur requête en annulation déposée le 30 mars 2006. Le procès pourrait prendre quelques semaines, et une décision du tribunal n'est pas attendue avant quelques mois dans cette affaire.

Dans l'intervalle, toutefois, les travaux de construction du pont seront déjà en cours, y compris des travaux dans la rivière des Prairies, pour la construction d'un premier pilier du futur pont de l'autoroute 25, selon l'échéancier des travaux rendu public l'automne dernier.

Hier, Philippe Cannon, attaché de presse de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Line Beauchamp, a confirmé que le ministère a reçu les demandes de certificats d'autorisation du promoteur privé, Concession A25, et qu'elles sont actuellement à l'étude. Questionné à savoir si le ministère allait attendre la fin des procédures judiciaires avant d'émettre ces certificats, M. Cannon a répondu que «le processus suit son cours».

Au ministère des Transports du Québec, l'attaché de presse



Les écologistes souhaitent que le gouvernement attende la décision de la Cour avant d'entreprendre les travaux de prolongement de l'autoroute 25.

de la ministre Julie Boulet, Daniel Desharnais, a eu la

parole du pont de l'autoroute 25 depuis plus que 35 ans. Même si

Les trois groupes écologistes contestent la validité du décret adopté par le gouvernement du Québec pour autoriser la réalisation de ce projet en partenariat public privé.

même réponse: «Le processus suit son cours.»

«On fait appel au sens des responsabilités du gouvernement du Québec, a déclaré M. Porlier. On

en retardait le début des travaux de quelques semaines, le temps

que le tribunal entende notre requête et rende une décision, je ne pense pas que ça aurait des

conséquences irréparables.» En revanche, si la Cour devait donner raison aux écologistes, a expliqué le porte-parole de Greenpeace, Richard Sandborn, le projet de prolongement de l'autoroute 25 pourrait devoir retourner en consultations publiques et refaire une grande partie du laborieux processus d'évaluation environnementale, avant que la construction puisse reprendre. Des sommes importantes pourraient être en jeu.

La requête judiciaire conjointe de Greenpeace, d'Équiterre et du



PHOTO ARMAND TROTTIER, LA PRESSE

L'incendie a causé d'importants dommages à l'édifice de la rue de l'Église.

Incendie mortel à Verdun

La victime s'est endormie avec une cigarette

HUGO MEUNIER

Un homme a été retrouvé sans vie au milieu des décombres de son logement en cendres, hier à Verdun, au cours d'un incendie qui s'est propagé aux deux étages de l'immeuble de l'avenue de l'Église. La victime se serait vraisemblablement endormie une cigarette au bec.

Le sinistre a pris naissance au rez-de-chaussée du bâtiment résidentiel et commercial. La victime, un homme dans la cinquantaine, a été retrouvée morte par les pompiers dépêchés sur les lieux, hier en matinée. Policiers et pompiers n'ont

encore émis aucune hypothèse officielle sur les causes de l'incendie ou du décès. L'enquête a été confiée au Service de police de la ville de Montréal.

Une fois de plus

Selon un commerçant voisin, la victime s'est endormie avec une cigarette. Une fois de plus, puisque l'homme avait apparemment vécu un incident de même nature il y a quelques mois. «Les voisins avaient eu le temps d'appeler les pompiers à temps, mais il avait eu le visage tout brûlé», a raconté hier Cornel Trumbu, employé de la plomberie Transilvania.

L'homme habitait seul. L'incendie a forcé l'évacuation des autres résidents de l'immeuble.

Le froid, pas un problème

Les pompiers ont combattu le feu environ une heure et demie. «Le froid ne nous a pas trop compliqué les choses. C'est surtout la structure du bâtiment, avec des planchers et des murs très épais, qui a rendu le travail difficile», a souligné Denis Beauchamps, chef aux opérations au Service des incendies de Montréal.

Les dommages au bâtiment sont évalués à près de 40 000 \$.

Une tempête accueille février

HUGO FONTAINE

La fin de semaine sera agréable, mais il faudra auparavant en payer le prix. Entre 15 et 25 centimètres de neige devraient tomber sur Montréal aujourd'hui.

La tempête ne débutera qu'en milieu de matinée. L'heure de pointe du matin sera donc épargnée, mais celle du soir n'aura pas la même chance. «Les précipitations ne devraient cesser que dans la nuit», indique André Cantin, météorologue à Environnement Canada. Les régions au sud de Montréal

risquent de voir la tempête couronnée de pluie verglaçante.

Les températures seront à la hausse toute la journée, pour atteindre le point de congélation demain matin. Elles doivent rester stables durant toute la fin de semaine, au grand plaisir des amateurs de sports d'hiver.

Pour améliorer l'efficacité de l'opération déneigement, la Ville de Montréal a prévu rendre disponibles 2500 places de stationnement entre 18h et 7h. Les lieux et la répartition des places disponibles sont affichés sur le site internet www.statdemtl.qc.ca. On

peut aussi s'informer en joignant le service téléphonique 311.

Malgré les désagréments que causera cette autre tempête, Montréal devrait mieux s'en sortir que Jérusalem. La capitale israélienne a reçu cette semaine une douzaine de centimètres de flocons, ce qui a entraîné la fermeture des écoles, des sites touristiques et de plusieurs entreprises pendant deux jours. Ironiquement, souligne le *Jerusalem Post*, cette tempête au Proche-Orient survient alors que New York termine le mois de janvier sans avoir reçu de chute de neige notable, une première en 75 ans.

un brillant avant goût de l'éternité

LE DIAMANT AMORIQUE^{MD}
BAGUE ORNÉE DE TROIS PIERRES,
À PARTIR DE 9 075 \$, JONC D'ANNIVERSAIRE
À CINQ DIAMANTS, À PARTIR DE 7 250 \$, BAGUE
PARÉE D'UN SOLITAIRE, À PARTIR DE 4 500 \$

BIRKS.COM 1.800.682.2622

AVIS

En vertu de l'article 64 de la Loi électorale, le Directeur général des élections donne avis qu'il a autorisé l'instance du parti Québec solidaire pour les circonscriptions suivantes:

CIRCONSCRIPTION	REPRÉSENTANTE OFFICIELLE REPRÉSENTANT OFFICIEL	DATE D'AUTORISATION
Labelle	Monsieur Yves Vachon	21 janvier 2008
Pontiac	Madame Isabelle Gilles	21 janvier 2008

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Pour plus de renseignements à ce sujet, veuillez composer sans frais le
1 888 ÉLECTION (1 888 353-2846).

NOUVELLES AUTORISATIONS

So-so-so...



PATRICK LAGACÉ
CHRONIQUE

En novembre dernier, 300 Québécois, des gens à qui la vie n'a pas fait de cadeaux, ont reçu une lettre. Mais avant de parler de la lettre, laissez-moi vous parler de ces gens-là.

Ce sont d'anciens travailleurs du réseau de la santé, de l'éducation. Quand je dis que la vie ne leur a pas fait de cadeaux, je veux dire par là que ces 300 Québécois ont en commun d'être « en invalidité ». Trop malades pour travailler.

Des gens atteints de maladies chroniques. La sclérose en plaques, la maladie de Crohn, par exemple. Ou des accidentés. Des gens qui, malgré leur bonne volonté, ne peuvent plus travailler. Des gens qui ont travaillé et qui sont, pour le reste de leur vie, condamnés à vivre avec leur handicap ou leur maladie.

Des poqués, quoi. Des gens à qui la vie a envoyé, un jour, une courbe vicieuse près du nez. Sur le nez, des fois.

Ces 300 personnes ont en commun d'avoir été forcés à l'invalidité alors qu'ils étaient employés de l'État et syndiqués de la FTQ, dans le Syndicat québécois des employés de service.

Un jour, le doc leur a dit: « Tu ne peux plus travailler, c'est fini. » Qu'ont-ils fait, après avoir braillé comme des veaux? Ils sont allés au syndicat.

Et le syndicat les a rassurés: « T'es couverte, Berthe. On a

une assurance salaire, une assurance médicaments. C'est dans le contrat. Tiens, prends un mouchoir... »

Alors Berthe, poussée sur la voie de garage par le destin, s'est mouchée dans le kleenex de la solidarité, en se disant que ça pourrait être pire, qu'elle pourrait être toute nue dans la rue.

~~~~~

Puis, le 9 novembre dernier, ces 300 personnes ont reçu une lettre. Coiffée du logo de La Capitale, la

***On a cherché où couper. Et quelqu'un, quelque part, s'est dit qu'en larguant les invalides, on pourrait bien économiser quelques dollars...***

compagnie d'assurances qui couvre le régime collectif des milliers de camarades du Syndicat québécois des employés de service.

Deux pages de jargon, de « contrat 6000 » et d'« exonération de primes ».

Deux pages de gossage qui disaient, au fond, ceci: vos médicaments, on ne les paie plus, ça nous coûte trop cher.

Si au moins c'eût été La Capitale, une grosse compagnie, qui leur disait cela. Mais non. C'étaient les travailleurs de leur ancien syndicat, leurs ex-camarades de la FTQ.

Le hic, c'est que des invalides, par définition, ça coûte cher en frais de médicaments. Un gars qui a la sclérose en plaques, ça

peut coûter 10 000\$ annuellement, en pilules, à un régime collectif d'assurance.

Vous me voyez venir? Ces 300 invalides, ils coûtaient cher au régime collectif d'assurance des camarades du Syndicat des employés de service. Plus cher, disons, qu'une secrétaire de 25 ans qui n'a recours au régime que pour un traitement de canal.

~~~~~

Quand est venu le temps de renouveler le régime, quelqu'un, quelque part, donc, a cherché une façon de le renouveler à moindre coût. On a cherché où couper. Et quelqu'un, quelque part, s'est dit qu'en larguant les invalides, on pourrait bien économiser quelques dollars...

Et c'est ce qui fut décidé. Démocratiquement: les syndiqués ont voté. On a largué les 300

invalides. De toute façon, ce ne sont plus des camarades. Ce sont d'ex-camarades.

Ces 300 poqués-là ne se retrouvent pas devant une SAQ à quêter pour payer leurs médicaments. Ils vont tomber sur le régime public. Sauf que désormais, selon leurs revenus, ils devront payer plus cher pour leurs pilules. Jusqu'à 1500\$ par année. Avant, quand ils étaient couverts par le régime du syndicat, ils payaient un maximum de 500\$. Le « déductible ».

Vous allez me dire que ce n'est qu'une différence de 1000\$. Mais justement, c'est pas vrai. C'est énorme. C'est gigantesque. Quand on ne touche que 60% de son salaire, en invalidité.

Quand on va gagner grosso modo 20 000\$ par année pour le reste de nos jours, 1000\$, c'est la mer à boire.

Vous me voyez venir, encore?

C'est un syndicat qui a fait ça!

Pire, ce sont les syndiqués, qui ont voté pour ce changement...

~~~~~

Suis-je le seul à grimper dans les rideaux, ici? Parce que le discours sur la primauté de la solidarité, sur l'impératif besoin d'entraide citoyenne en ces temps froids de néolibéralisme sans cœur, il émane principalement des syndicats.

Je veux dire, bon, ces 300 poqués-là, ils n'ont pas choisi d'être malades ou handicapés. Ils font partie des plus vulnérables de la société. Des plus malchanceux. La solidarité, c'est avec ces gens-là qu'il faut l'exprimer.

J'ai fait des appels à la FTQ.

On m'a expliqué le détail de la décision. En exprimant de la surprise face à ma surprise: « Oui, mais la CSN ne couvre un invalide que pour 36 mois! On ne fait que s'adapter... »

Bref, un discours du Conseil du patronat: Faut rester compétitif!

Tellement qu'à La Capitale, le vice-président Marcel Bilodeau m'a expliqué que la CSN faisait concurrence à la FTQ, en période de maraude, en disant aux syndiqués que son régime collectif d'assurance est moins cher.

— La FTQ s'est donc pliée aux lois du marché...

— À mon sens, oui, m'a répondu M. Bilodeau. Même si ça ne fait pas l'affaire d'un syndicat d'enlever des acquis...

## BILAN 2007 DU SPVM

# Hausse des crimes violents liés aux gangs de rue

CAROLINE TOUZIN

Les crimes violents liés aux gangs de rue ont augmenté à Montréal, alors que le taux de criminalité a globalement diminué dans l'île l'an dernier. Une situation « préoccupante », selon le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) qui a présenté, hier, son bilan annuel de lutte contre les gangs de rue.

Plus de la moitié des tentatives de meurtre commises à Montréal en 2007 sont liées aux gangs de rue (54 des 99 tentatives de meurtre). En 2006, c'était moins du tiers (42 sur 136). De plus, 2007 est l'année où il y a eu le plus de meurtres liés aux gangs de rue dans la métropole (14 sur 41, comparativement à 12 sur 42 en 2006). Huit de ces 14 meurtres n'ont pas été résolus. Parmi les victimes: un adolescent de

encore cette année la « première priorité » du SPVM.

Le SPVM a saisi quelque 170 armes appartenant aux gangs l'an dernier, dont 50 en une seule perquisition. « Difficile d'en déterminer la provenance, a dit le policier, mais chose certaine c'est beaucoup d'armes. » Au total, la police a mené 305 enquêtes et a fait 1332 arrestations liées aux gangs.

La police de Montréal, de concert avec la Ville de Montréal, a lancé un cri d'alarme à l'occasion du premier congrès international sur les gangs, qui s'est tenu dans la métropole en octobre dernier. Sa demande au gouvernement du Québec de financer un plan d'action de lutte contre les gangs de 40 millions est restée lettre morte. Hier, la police et la Ville sont revenues à la charge. « On a reçu 6 millions il y a deux ans, mais ça prend un effort additionnel », a dit le vice-président du comité exécutif de la Ville, Claude Dauphin. Le conseil d'agglomération de Montréal a voté hier soir à l'unanimité pour appuyer cette demande.

Les enquêtes approfondies ont un coût, a expliqué l'assistant-directeur Mario Plante. Le projet ABAT, qui a mené à la condamnation du gang de Bernard « Ti-Pon » Mathieu, premier gang de rue inculpé de gangstérisme au Canada en février dernier, a coûté 10 millions de dollars. « Ça prend des investissements majeurs. Le gouvernement de l'Ontario, lui, a octroyé 56 millions à la Ville de Toronto pour combattre les gangs », a-t-il ajouté.

De son côté, le ministère de la Sécurité publique du Québec répond qu'il investira 17,6 millions de dollars dans les trois prochaines années dans des projets de prévention contre l'adhésion aux gangs partout dans la province. Le volet répressif de son plan sera annoncé plus tard cette année.

Une vingtaine d'importants gangs de rue, composés au total de 400 à 500 membres, sont actifs à Montréal. Le trafic de drogue et le proxénétisme comptent parmi leurs principales activités criminelles.

## La compagnie Hilfiger dénoncée pour son « antisyndicalisme »



PHOTO ARMAND TROTTIER, LA PRESSE.

Une vingtaine de membres du syndicat Conseil du Québec se sont enchaînés et bâillonnés devant la boutique Tommy Hilfiger de la rue Sainte-Catherine, hier midi, pour protester contre le comportement de la compagnie de vêtements, jugé antisyndical. Les manifestants estiment que la compagnie fait tout pour empêcher une centaine de travailleurs du centre de distribution de s'affilier au syndicat Conseil du Québec. La responsable des communications du syndicat, Thao Dao, a dénoncé l'attitude irrespectueuse de l'entreprise envers ses employés. Le Conseil du Québec est affilié à Unite Here, un syndicat nord-américain du vêtement en croisade contre Hilfiger sur l'ensemble du continent.

## PLAN DE DÉPLACEMENT URBAIN

# Le Plateau dénoncé pour sa lenteur

ÉRIC CLÉMENT

Décus par la lenteur avec laquelle leur arrondissement élabore un Plan de déplacement urbain (PDU) pour ralentir la circulation automobile, des citoyens du Plateau-Mont-Royal ont adopté, mercredi, les principes qu'ils veulent voir appliquer. Accusé d'avoir adopté le rythme d'un escargot au lieu de l'appliquer à la vitesse des autos, le responsable du dossier, le conseiller d'arrondissement Michel Labrecque annoncera sa stratégie lundi.

Le concept de PDU est né en France en 1982 et y a été appliqué dans une soixantaine d'agglomérations de plus de 100 000 habitants depuis 1996. Un plan de déplacement urbain favorise les transports en commun au détriment des véhicules à moteur (moins d'autos, moins vite, moins partout) et en faisant une grande place aux vélos et aux piétons: en gros, atteindre une cohabitation conviviale et saine entre les « lièvres », les « tortues » et les « escargots ».

L'arrondissement travaille depuis deux ans à créer un PDU. Sa mise en œuvre aurait dû

débuter au printemps 2007. Des citoyens trouvent que ce dossier traîne en longueur alors que les accidents impliquant les piétons, la pollution, les problèmes de santé et de bruit, et d'autres désagréments sapent leur qualité de vie.

Pour Marcel Dubé, citoyen de l'avenue Christophe-Colomb qui se bat depuis 18 ans pour qu'on rende cette rue moins fréquentée, l'arrondissement (où 60% des déplacements internes sont faits à pied, en vélo ou en transports en commun) ne prend pas assez d'initiatives.

Aussi, une soixantaine de personnes, dont le député péquiste de Mercier, Daniel Turp, l'ancien conseiller municipal André Cardinal, le chef de Projet Montréal, Richard Bergeron, et même la conseillère du Plateau Josée Duplessis, se sont réunies mercredi pour adopter des principes environnementaux et communautaires et des objectifs qui feront partie d'un mémoire qui sera présenté lors des consultations publiques sur le PDU.

Parmi les objectifs, on trouve bien sûr la réduction de la vitesse (actuellement 50 km/h dans des zones scolaires), la réduction du nombre

d'automobiles, l'augmentation du nombre de pistes cyclables, des trajets d'autobus passant dans les petites rues et bien plus d'espaces pour les piétons, 48% des résidents du Plateau n'ayant pas d'auto.

L'action des citoyens a-t-elle déjà eu de l'effet? En tout cas, Michel Labrecque annoncera lundi, lors du conseil d'arrondissement, que le diagnostic et le calendrier de cet exercice par étapes seront dévoilés le 27 février. Si tout va bien, l'adoption du PDU aurait lieu avant 2009.

S'il y a du retard, dit M. Labrecque, du « travail en profondeur » a quand même été fait depuis 2006. Il ajoute être ravi de voir que des citoyens réfléchissent au PDU.

« J'ai fait ça pendant des années, mais si on vient nous dire qu'il y a trop d'autos et qu'elles vont trop vite, on le sait, dit-il. Ce dont on a besoin, c'est de discuter comment c'est faisable, le budget, etc. L'impétuosité, oui! Mais la précipitation n'est pas bonne conseillère. Je veux des aménagements et qu'ils soient réussis. »

COURRIEL  
Pour joindre notre journaliste: [eric.clement@lapresse.ca](mailto:eric.clement@lapresse.ca)

# ACTUALITÉS

Selon une étude américaine

# Le Taser peut causer la mort

ANDRÉ NOËL

Le Taser s’est révélé une cause potentielle ou un facteur responsable de la mort de plusieurs Américains, soutient un chercheur de l’Université de Washington à Seattle, après avoir analysé des rapports d’autopsie. Cette affirmation contredit les assurances données au Parlement canadien par Tom Smith, président de Taser International.

Mercredi, M. Smith a brandi 120 études médicales devant les députés membres d’un comité de la Chambre des communes et déclaré: «Il faut se fier aux recherches. Aucune n’a démontré de façon probante que le Taser tue.»

«Quoi? Il a dit ça? Voyons donc!» s’est étonné le D<sup>r</sup> Jared Strote, lorsque *La Presse* l’a joint au Centre médical de l’Université de Washington. Le D<sup>r</sup> Strote a publié une étude qui met en doute l’innocuité du pistolet électrique dans la revue *Prehospital Emergency Care*, en décembre 2006. D’autres chercheurs ont fait les mêmes mises en garde que lui.

Le D<sup>r</sup> Strote et un collègue de l’École de médecine de Harvard, à Boston, ont d’abord retracé les noms de 75 Américains électrocutés par un pistolet Taser de 2001 à 2005. Ils ont pu obtenir les rapports d’autopsie de la moitié d’entre eux.

Les médecins qui avaient examiné les cadavres avaient conclu que l’usage du Taser était une cause potentielle de la mort ou un des facteurs responsables dans 27 % des cas. La majorité des victimes, tous des hommes relativement jeunes (35 ans en moyenne), étaient au départ en mauvaise santé, physique ou mentale, ou étaient intoxiquées par des drogues ou l’alcool.

La littérature médicale suggère que les décharges électriques ne sont pas fatales pour les personnes en bonne santé, comme les policiers qui acceptent de les subir à des fins de tests, mais qu’elles peuvent l’être pour des personnes qui éprouvent déjà des défaillances cardiaques ou autres.

Or, justement, le Taser est utilisé par les policiers surtout auprès de

suspects non armés, très agités et souvent en mauvaise santé, note le D<sup>r</sup> Strote. «Nos informations montrent que des morts subites peuvent survenir et surviennent après l’usage du Taser, conclut-il. Un facteur commun dans ces décès, c’est l’agitation extrême et la présence fréquente de drogues et de maladies cardiaques.»

Le président de Taser International, Tom Smith, s’est présenté devant le comité sur la sécurité publique de la Chambre des communes parce que celui-ci enquête sur les événements entourant la mort de Robert Dziekanski, le 14 octobre. Cet immigrant polonais était très agité lorsque des agents de la GRC ont voulu l’arrêter, à l’aéroport de Vancouver. Il est mort peu après l’électrocution. La scène, filmée par un témoin, a suscité l’indignation dans le monde entier.

## Plus de 6500 Taser au Canada

Les corps de police et les services correctionnels possèdent plus de 6500 Taser au Canada. Ces pistolets peuvent envoyer une décharge de 50000 volts à une distance de 7,5 mètres. Le fabricant, établi en Arizona, va bientôt vendre un fusil électrique pouvant envoyer une décharge à une distance de 20 mètres.

Jusqu’à maintenant, environ 280 Américains et 16 Canadiens sont morts peu de temps après avoir reçu une décharge de Taser. Ce pistolet, qui devait éviter aux policiers d’utiliser leur arme à feu, ne semble avoir pas avoir eu cet effet: le nombre de coups de feu tirés par les policiers canadiens n’a pas diminué depuis qu’ils sont équipés de pistolets électriques.

*La Presse* a déposé une demande d’accès auprès de la GRC pour avoir des informations concernant les poursuites judiciaires liées à l’utilisation du Taser. Dans une lettre envoyée la semaine dernière, la GRC réclame 47500\$ pour chercher et remettre ces informations. Deux jours plus tard, elle demandait 9805\$ pour remettre les documents concernant les plaintes de citoyens faites contre la GRC relativement à l’utilisation du Taser.

## TASER

# Le Bloc réclame un moratoire

HUGO DE GRANDPRÉ

OTTAWA — Le Bloc québécois réclame un moratoire et une enquête indépendante sur l’utilisation des pistolets Taser par les policiers canadiens.

Selon Serge Ménard, porte-parole du parti en matière de Sécurité publique, trop d’inconnues subsistent quant au danger de cette arme à décharge électrique, utilisée partout au pays.

M. Ménard a fait cette demande au moment où des informations contradictoires sont véhiculées sur le sujet. Dans sa comparution devant le comité de la Sécurité publique mardi, le président de la société Taser International, Thomas Smith, s’est appuyé sur une centaine d’études pour tenter de démontrer que l’arme était sans danger. Le dirigeant a notamment affirmé qu’aucun lien n’a été établi entre la mort d’un individu et l’intervention au Taser qui l’a précédée.

Depuis 2001 au Canada, une vingtaine d’individus sont morts à la suite d’une telle intervention. En Amérique du Nord pour la même période, le chiffre s’élèverait à 300.

Des études citées dans un reportage coproduit par Radio-Canada et CBC, et diffusé hier à l’émission *Enquêtes*, contredisent la version du PDG. L’une d’elles, conduite à Chicago sur des porcs, montre qu’il est possible qu’une victime meure quelques minutes après l’impact. Or, l’un des arguments utilisés par le fabricant est qu’une mort par Taser surviendrait nécessairement sur le coup de la décharge.

«Le président de Taser cite des études qui cherchent à prouver le caractère inoffensif de ce pistolet, mais il ne dit pas que certains auteurs de ces études sont des actionnaires de son entreprise», a renchéri Serge Ménard hier, durant la période de questions. «Ces éléments ne devraient-ils pas inciter le ministre à décréter un moratoire, en attendant la tenue d’une enquête indépendante effectuée par des gens désintéressés et sans aucun intérêt monétaire dans cette compagnie?» a poursuivi M. Ménard.

Le ministre de la Sécurité publique, Stockwell Day, a répondu en disant que le gouvernement fédéral, certains gouvernements provinciaux et la Commission des plaintes du public contre la GRC étudiaient présentement la question.



PHOTO TOM HANSON, LA PRESSE CANADIENNE

À sa sortie de l’audience hier, Adil Charkaoui (à gauche), qui a remporté une première victoire l’an dernier devant le même tribunal quand la Cour suprême a déclaré que certaines dispositions entourant les certificats de sécurité enfreignaient la Constitution canadienne, s’est dit optimiste. «Le SCRS défend l’indéfendable», a-t-il dit. À droite sur la photo, l’imam Salam Elmenyawi.

# Les pratiques des services secrets au banc des accusés

Adil Charkaoui et cinq organismes contestent la destruction de documents

LAURA-JULIE PERREAULT

OTTAWA — Le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) a passé la matinée sur le banc des accusés hier.

Devant la Cour suprême, l’avocate d’Adil Charkaoui, le Montréalais qui fait l’objet d’un certificat de sécurité, ainsi que cinq organismes ont soutenu que certaines pratiques des services secrets violent la Constitution canadienne.

Une procédure du SCRS a été la cible de toutes les attaques. L’avocate Dominique Larochelle, tout comme les représentants du Barreau du Québec et d’Amnistie Internationale, estime que le SCRS bafoue les droits de la personne, dont le droit à la justice fondamentale, en détruisant

M<sup>re</sup> Larochelle a argué hier que la politique de destruction des documents permet au SCRS de diffuser des rapports tendancieux à l’endroit de son client, puisque selon elle, les services secrets ont le loisir de garder seulement les éléments qui sont dommageables à Adil Charkaoui. «Selon la loi, on doit enquêter sur quelqu’un et non contre quelqu’un», a-t-elle exposé hier aux magistrats.

Dans sa plaidoirie, l’organisme de défense des droits, Amnistie internationale, a pour sa part décrié que les résumés du SCRS fournis au gouvernement et aux tribunaux ne mentionnent pas la provenance des informations qu’ils contiennent. «L’information peut avoir été obtenue de sources étrangères qui peuvent avoir eu

Les juges se sont montrés sceptiques. «Vous pouvez faire en sorte que la vie privée est protégée sans détruire des documents», a avancé le juge Marshall Rothstein.

Après trois heures d’audiences, la juge en chef Beverley MacLachlin a annoncé que la Cour mettra la cause en délibéré. On ignore quand la décision sera rendue.

À sa sortie de l’audience hier, Adil Charkaoui, qui a remporté une première victoire l’an dernier devant le même tribunal quand la Cour suprême a déclaré que certaines dispositions entourant les certificats de sécurité enfreignaient la Constitution canadienne, s’est dit optimiste. «Le SCRS défend l’indéfendable», s’est exclamé le Montréalais d’origine marocaine, qui est en liberté sous conditions depuis février 2005.

Un peu plus loin dans la rue Wellington, il a aussi été question de certificats de sécurité. Le nouveau projet de loi C-3, qui doit remplacer la loi actuelle qui deviendra inopérante le 18 février, a été l’objet d’une troisième lecture devant la Chambre des communes.

Selon la procédure actuelle, contenue dans la loi sur l’immigration, le gouvernement canadien peut délivrer un certificat de sécurité contre des individus qui ne sont pas citoyens canadiens, s’il les soupçonne de représenter un danger contre la sécurité nationale, afin que ses derniers soient expulsés du pays. Une partie de la preuve est étudiée à huis clos par un juge sans la présence de la personne visée par le certificat.

La nouvelle loi C-3 prévoit l’ajout d’un avocat spécial qui, au nom de l’individu affecté par la mesure d’expulsion, pourra avoir accès aux informations secrètes.

«L’information peut avoir été obtenue de sources étrangères qui peuvent avoir eu recours à des méthodes d’interrogatoire prohibées, dont la torture», a dit l’avocate d’Amnistie internationale à la Cour suprême.

systématiquement des enregistrements d’entrevue, des notes et des documents après que leurs agents en ont fait le résumé.

«Il est donc impossible d’établir la fiabilité de ces résumés», a plaidé Dominique Larochelle hier devant les neuf juges du plus haut tribunal du pays. Son client, Adil Charkaoui, que le gouvernement soupçonne de liens avec des organisations terroristes, demande aux magistrats de mettre fin aux procédures qui le visent, jugeant qu’une partie de la preuve qui a servi à délivrer un certificat de sécurité contre lui en 2003 ne respecte pas les normes canadiennes.

recours à des méthodes d’interrogatoire prohibées, dont la torture», a dit l’avocate d’Amnistie à la Cour suprême.

## Protection de la vie privée

Dans sa réplique, l’avocat du SCRS, Claude Joyal, a confirmé que l’organisation de renseignement détruit bel et bien des documents, mais qu’elle le fait en respectant ses règlements internes. La protection de la vie privée des individus est au cœur de cette politique, a avancé M<sup>re</sup> Joyal hier. «Le SCRS doit mettre en équilibre la sécurité de l’État et la vie privée des gens qui contribuent à donner des informations», a-t-il argué.

## Harkat passe la nuit en prison

LA PRESSE CANADIENNE

OTTAWA — La Cour fédérale devrait décider aujourd’hui si Mohamed Harkat doit rester en prison jusqu’à ce que la confusion à propos des conditions qui régissent sa liberté soit réglée.

Des avocats ont débattu hier pendant plusieurs heures afin de déterminer si un changement survenu dans la vie d’une proche du terroriste présumé représentait une violation des strictes conditions de liberté de Harkat.

Son avocat, Matt Webber, a plaidé que le comportement de son client avait été impeccable pendant sa liberté conditionnelle.

Les avocats de la Couronne affirment que Harkat a enfreint les conditions de sa libération parce que sa belle-mère, Pierrette Brunet, n’habite plus à temps plein dans la maison où Harkat et sa femme occupent l’appartement du sous-sol.

Les autorités fédérales ont arrêté Harkat mardi, chez lui, alors qu’il prenait sa douche, pour avoir enfreint ses conditions de libération.

VACANCES VOYAGE

CE SAMEDI | DIX HALTES SUR LA ROUTE DES KEYS

Tous les samedis dans LA PRESSE

3523309

LOTTO QUÉBEC

Résultats des tirages du: 2008-01-31

06 18 24 25 30 36

13 compl.(c)

02 12 28 29 39

7836617\* 500 000 \$

\*décomposable dans les deux sens

03 07 08 10 16 20 25 27 31 32 33 34 38 42 47 52 56 57 63 70

523 2256

01 20 21 23 40 41 12 compl.(c)

09 21 20 21 01 40 47 31 compl.(c)

GAGNANTS

6/6 1 24 226 284,00 \$

5/6+c 3 193 926,50 \$

5/6 230 2 089,50 \$

4/6 12 171 74,80 \$

3/6 229 105 10,00 \$

2/6+c 181 182 5,00 \$

Ventes totales: 28 329 506 \$

Prochain gros lot (approx.): 4 000 000 \$

GAGNANTS

6/6 0 2 000 000,00 \$

5/6+c 0 75 000,00 \$

5/6 11 750,00 \$

4/6 720 75,00 \$

3/6 14 719 10,00 \$

2/6+c 11 090 5,00 \$

Ventes totales: 954 100,00 \$

5585290\* 500 000 \$

\*décomposable dans les deux sens

NOUVELLE LOTERIE SUR TERMINAL À 15. 3 FAÇONS DE GAGNER CHAQUE JOUR!

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

# Fuites conservatrices dans l'affaire Soudas

## Harper sort les crocs contre les siens

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA — Le premier ministre Stephen Harper lance un avertissement à ceux qui, au sein de son propre parti, s'attaquent à ses proches collaborateurs. Il compte sévir au moment opportun contre ceux qui tentent de déstabiliser son cabinet alors que des élections fédérales se profilent à l'horizon.

De toute évidence, M. Harper digère mal les allégations d'ingérence politique qui ont été lancées cette semaine contre Dimitri Soudas, son attaché de presse qui est aussi son conseiller pour les questions québécoises.

M. Soudas est sur la sellette depuis deux jours après que des médias eurent rapporté qu'il serait intervenu dans un dossier qui fait l'objet d'un litige devant les tribunaux entre le gouvernement fédéral et un important propriétaire immobilier de Montréal.

Tout indique que cette affaire a fait l'objet d'une fuite calculée de la part de conservateurs du Québec mécontents de l'influence dont jouit M. Soudas auprès du premier ministre. En particulier, des stratèges conservateurs influents soupçonnent des proches collaborateurs du ministre des Travaux publics, Michael Fortier, et le ministre lui-même d'avoir joué un rôle dans cette affaire.

«Le premier ministre n'est pas dupe. Il peut déceler rapidement une vendetta lorsqu'elle prend naissance au sein même du parti. C'est un retour en arrière à la politique qui existait avant 1993 à l'époque de Mulroney», a confié hier soir à *La Presse* un proche confident du premier ministre venant de l'extérieur du Québec.

C'est devenu un secret de Polichinelle à Ottawa que M. Fortier entretient des relations tendues avec certains membres de l'entourage du premier ministre. D'autant plus que M. Fortier a déjà fait fi de certaines objections du cabinet du premier ministre dans certains dossiers dans le passé, notamment

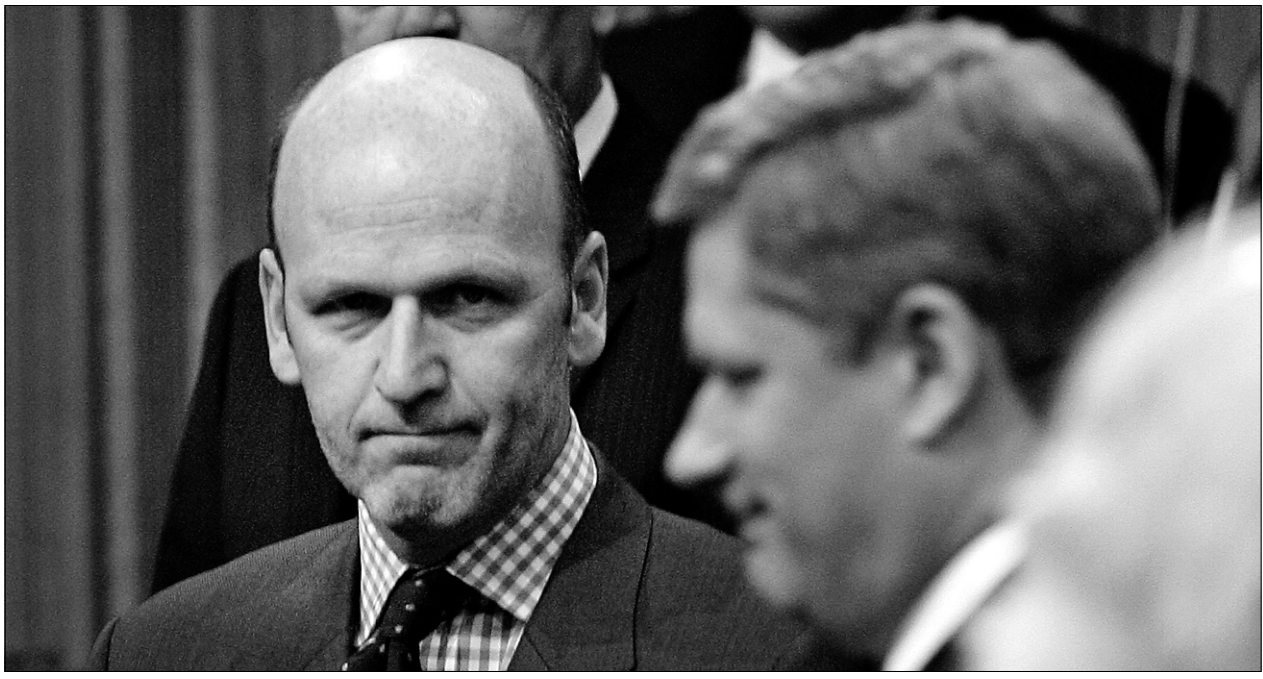


PHOTO FRED CHARTRAND, ARCHIVES LA PRESSE CANADIENNE

Le ministre Michael Fortier s'est défendu hier d'avoir été à l'origine de la fuite qui éclabousse Dimitri Soudas.

lorsqu'il a embauché Daniel Paillé, un ancien souverainiste, malgré les objections du cabinet de M. Harper, pour enquêter sur les contrats de recherche d'opinion publique accordés par le gouvernement fédéral entre 1990 et 2003.

### Michael Fortier se défend

En privé, M. Fortier s'est défendu hier d'avoir été à l'origine de la fuite qui éclabousse aujourd'hui M. Soudas.

Selon des informations publiées cette semaine, M. Soudas aurait accepté d'intervenir auprès du ministre des Travaux publics, à la demande, selon lui, «d'un conseiller municipal de Montréal», en faveur de l'homme d'affaires Michael Rosenberg, président de la société immobilière Groupe Rosdev, en août 2006. Ce conseiller municipal de Montréal est Paolo Tambourello, a appris *La Presse* hier soir.

Le Groupe Rosdev est propriétaire de deux immeubles de bureaux dans la capitale fédérale où travaillent des milliers de

fonctionnaires. Le ministère des Travaux publics est engagé dans une bataille juridique depuis 10 ans afin de forcer cette entreprise à mieux entretenir ses immeubles. L'entreprise a aussi intenté une poursuite contre le gouvernement devant les tribunaux.

M. Soudas aurait donc convoqué des membres du cabinet du ministre Michael Fortier en 2006 à son bureau situé dans l'édifice Langevin, où se trouvent également les bureaux du premier ministre, afin donner suite à la demande de M. Tambourello. Il aurait demandé s'il était possible de trouver un compromis dans cette dispute juridique opposant le gouvernement fédéral et Rosdev. Les deux adjoints de M. Fortier, qui étaient accompagnés d'un avocat du ministère, lui auraient dit non et le dossier aurait été clos. Mais des collaborateurs de M. Fortier auraient vu cette intervention, selon Radio-Canada et *The Globe and Mail*, comme une manœuvre visant à protéger M. Rosenberg, un militant du Parti conservateur.

En 2007, un deuxième conseiller municipal de Montréal, Marcel Tremblay, qui songeait à l'époque à être candidat conservateur aux élections partielles d'Outremont de septembre dernier, a communiqué avec M. Soudas au sujet du litige concernant Rosdev. M. Soudas lui aurait alors répondu qu'il avait déjà vérifié ce dossier, qu'il était devant les tribunaux et qu'il devait être tranché par les tribunaux.

M. Tremblay, qui est frère du maire de Montréal, a confirmé à *La Presse* avoir discuté avec M. Soudas des problèmes vécus par le Groupe Rosdev. Toutefois, il a ajouté qu'il n'a jamais demandé à Dimitri Soudas d'intervenir auprès d'Ottawa. C'est alors qu'il rencontrait des membres des communautés ethniques d'Outremont qu'il a eu vent des problèmes de Rosdev avec la justice et qu'il en a simplement parlé à M. Soudas sans lui demander de s'en occuper. «Ça s'est arrêté là, dit Marcel Tremblay. Je n'en ai plus parlé à personne, à personne à Ottawa,

ni à Michael Fortier que je croise pourtant souvent.»

Aux Communes, hier, le premier ministre Stephen Harper a vigoureusement défendu son proche collaborateur contre les attaques du Bloc québécois. «Nous n'avons donné aucune faveur à cette compagnie et à cet individu. M. Soudas a dit qu'un conseiller municipal de Montréal l'a approché au sujet de ce dossier. Il a pris des mesures pour s'informer. C'est toujours de la nature du travail et la responsabilité des ministres et des employés, ici, de s'informer sur les dossiers. Ce n'est pas une ingérence, c'est la manière dont fonctionne le gouvernement. M. Soudas a fait son travail», a affirmé le premier ministre.

### L'opposition tient bon

Mais les trois partis de l'opposition n'ont pas l'intention de lâcher prise dans cette affaire. À l'instigation du Bloc québécois, ils comptent forcer Dimitri Soudas à comparaître devant un comité des Communes sur cette question au cours des prochains jours. Outre M. Soudas, le Bloc québécois souhaite faire témoigner Leo Housakos, ami de l'attaché de presse du premier ministre et collecteur de fonds pour le Parti conservateur, le ministre des Travaux publics, Michael Fortier, son ancien chef de cabinet, Frédéric Loiselle, Michael Rosenberg, le propriétaire immobilier de Montréal, et l'avocat John Lemieux.

Pour sa part, M. Soudas a envoyé une lettre d'avocat hier au chef libéral Stéphane Dion afin d'obtenir des excuses de sa part. L'avocat de Dimitri Soudas affirme que ce dernier a été victime de diffamation de la part de M. Dion après que le chef libéral eut laissé entendre que le porte-parole du premier ministre avait pris part à une affaire d'extorsion, en août 2006. M. Dion s'est excusé devant les journalistes hier d'avoir utilisé ces mots, mais il n'a jamais prononcé le nom de M. Soudas. L'avocat de M. Soudas exige des excuses pleines et entières avant le 6 février.

Avec la collaboration d'Éric Clément

## Deux ans après le dépôt de son rapport

# Gomery est déçu

GILLES TOUPIN

OTTAWA — La déception du juge John Gomery à propos de l'indifférence du gouvernement Harper face aux 19 recommandations de son rapport sur le scandale des commandites a fait des vagues hier au Parlement fédéral.

Le Nouveau Parti démocratique s'est notamment alarmé des déclarations du juge Gomery qui s'est dit extrêmement déçu de constater que son rapport amasse la poussière sur une quelconque tablette à Ottawa.

Le député néo-démocrate Pat Martin a d'ailleurs déposé une motion au Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique afin que soit étudiée la mise en œuvre des fameuses recommandations du commissaire Gomery.

Pour marquer le deuxième anniversaire de la publication de son rapport final sur les commandites, le juge Gomery s'était dit stupéfait de constater que le gouvernement Harper n'a pas tenu compte de ses plus importantes recommandations.

«Je dois vous avouer que je suis très déçu, a dit John Gomery dans une entrevue. J'ai travaillé si fort, et j'ai demandé à d'autres de travailler si dur, et nous avons réfléchi sérieusement à ce que nous

recommandions. Je pensais que ça méritait d'être discuté.»

Le commissaire Gomery avait notamment recommandé la préparation d'un rapport pour le Parlement sur les réalisations liées à ses recommandations. Rien n'a été fait en ce sens par le gouvernement Harper.

Le chef du Nouveau Parti démocratique, Jack Layton, s'est dit d'accord hier avec M. Gomery sur la nécessité d'un débat en profondeur au Parlement sur toutes ces questions.

«Après deux ans, a-t-il dit, nous cherchons toujours les résultats concrets. Est-ce que tout le travail fait par le juge Gomery a été un gaspillage de temps? Nous avons noté qu'il n'y a eu aucun progrès concernant quelques-uns de ces enjeux.»

Le chef libéral, Stéphane Dion, a également déploré l'inaction du gouvernement dans ce dossier. «Il y a eu de gros manquements, a commenté M. Dion, notamment en ce qui a trait à la nomination d'un commissaire aux nominations (NDLR: une recommandation majeure du juge Gomery). M. Harper a nommé quelqu'un. Cette personne a été jugée trop partisane par l'opposition et M. Harper n'a pu renommer quelqu'un d'autre. C'est vraiment un manquement fondamental à notre régime parlementaire.»

## Jean Brault s'entend avec le gouvernement

LA PRESSE CANADIENNE

Jean Brault, de Groupaction, a conclu une entente avec le gouvernement du Canada qui met un terme aux réclamations de l'un et de l'autre.

L'entente prévoit en outre que Jean Brault jouera un rôle actif dans la poursuite des autres acteurs du programme fédéral de commandites.

Jean Brault renonce à la somme de 3 millions pour des factures impayées du temps du programme de commandites. Le gouvernement renonce aux 8 millions qu'il tentait de récupérer auprès de lui. M. Brault versera

aussi 250 000\$ au gouvernement et fournira toute information ou documentation pertinente à la préparation du procès, en plus de témoigner contre les dirigeants des autres compagnies mêlées au scandale des commandites.

M. Brault et Groupaction étaient poursuivis solidairement avec Luc Lemay, Malcolm Média, Groupe Polygone Éditeurs, Jacques Corriveau, Pluridesign, Charles Guité, Benoît Renaud, Art Tellier, Gilles-André Gosselin, Andrée Côté-Gosselin, Nicholas Gosselin et Gosselin Communications stratégiques. Les réclamations contre ceux-ci demeurent. Elles totalisent 43 millions.

## FINANCEMENT DES PARTIS

# Les libéraux traînent la patte

HUGO DE GRANDPRÉ

OTTAWA — Avec les nouvelles règles, les libéraux continuent de traîner la patte côté financement. C'est ce que révèle un rapport trimestriel publié hier par Élections Canada.

Le document, qui dresse le bilan de l'argent récolté par les partis politiques fédéraux au cours des trois derniers mois, montre que l'écart s'élargit entre le Parti conservateur et le Parti libéral du Canada. Le rapport montre

également que les libéraux sont en voie d'être rejoints par le Nouveau Parti démocratique, une formation qui compte trois fois moins de députés à la Chambre des communes. Entre octobre et décembre, le PLC a amassé 1 944 946\$. Bien que cela représente une hausse de plus de 500 000\$ depuis le dernier trimestre, c'est près de trois millions de dollars de moins que les conservateurs – et à peine 500 000\$ de plus que le NPD.

Les organisateurs de Stephen Harper ont en effet récolté

4 892 921\$, comparativement à 3 768 122\$ au dernier trimestre.

À l'instar des conservateurs et du Parti libéral, Le Bloc québécois et le Nouveau Parti démocratique ont eux aussi fait un meilleur score cette fois-ci.

Le Bloc est passé de 27 928\$ à 336 384\$. Quant au NPD, il a presque doublé ses contributions. La formation avait en effet amassé 722 760\$ entre juillet et septembre 2007. Ces contributions ont été de 1 424 524\$ au cours des trois derniers mois.

## Avis important aux employeurs

### À l'écoute des étudiants, au service des collectivités

L'initiative **Emplois d'été Canada**, qui fait partie du programme Expérience emploi été, accorde du financement pour aider les organismes sans but lucratif, les employeurs du secteur public et les petites entreprises comptant 50 employés ou moins à créer des emplois pour les étudiants de 15 à 30 ans.

Si vous êtes un employeur et que vous répondez aux critères d'admissibilité, soumettez votre demande entre le **1<sup>er</sup> et le 29 février 2008**.

Pour vous procurer le formulaire de demande, consultez le site Web de Service Canada, téléphonez à la ligne Info-jeunesse, au 1-800-935-5555, ou rendez-vous dans l'un des Centres Service Canada.

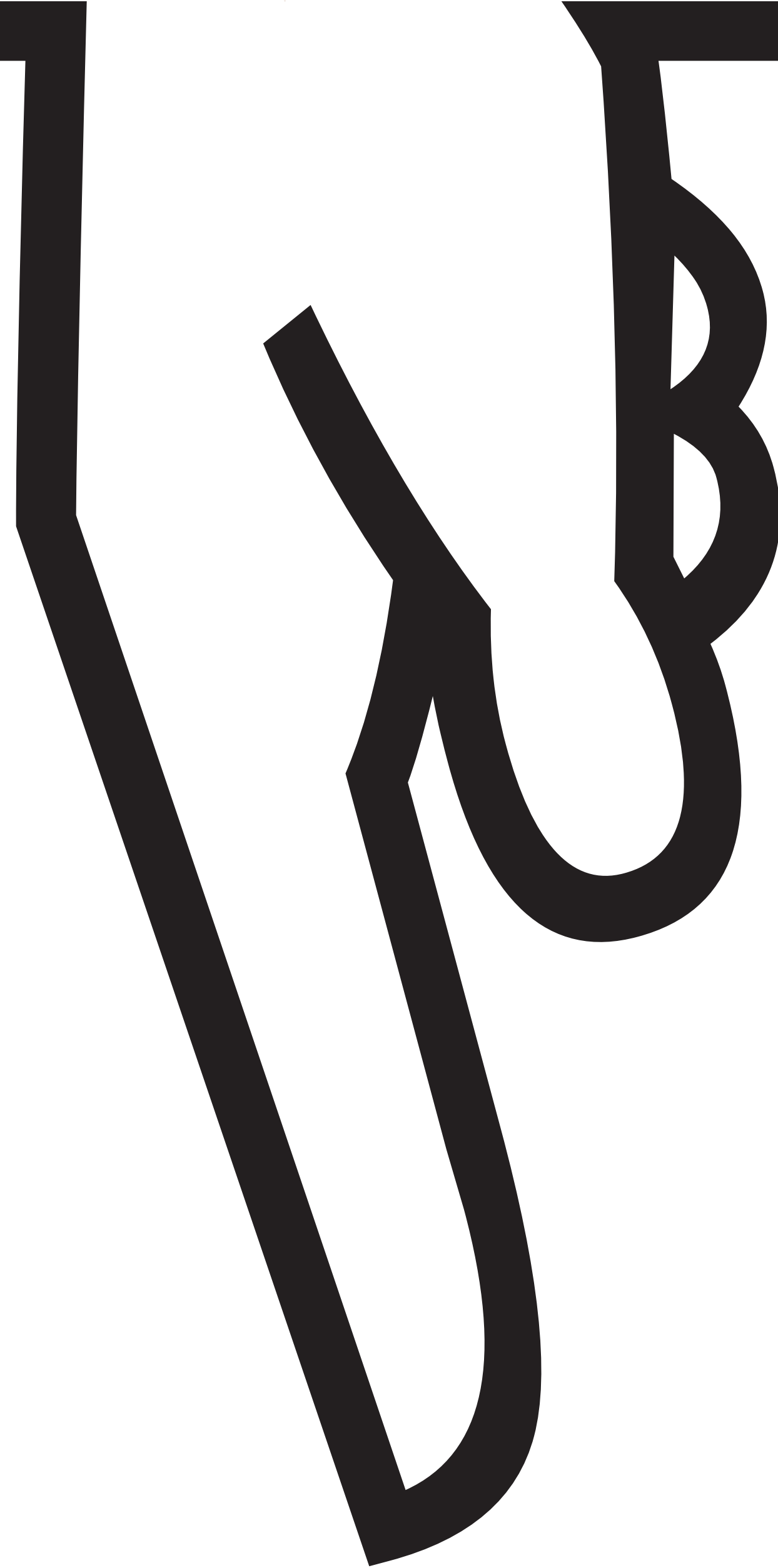
Vous pourrez ensuite nous le retourner en ligne, par la poste, par télécopieur, ou en personne dans un Centre Service Canada.

### Pour de plus amples renseignements :

Composez le 1-800-935-5555  
(ATS : 1-800-926-9105)  
Cliquez servicecanada.ca  
Visitez un Centre Service Canada

Service  
Canada

Au service des gens



# Philosophie des prix plus bas Toyota

Nous avons baissé nos prix sur certains modèles. C'est aussi simple que ça.

Chez Toyota, nous croyons qu'offrir aux clients la meilleure valeur possible est une excellente façon de **faire toujours mieux**. Récemment, cela signifiait offrir des incitatifs pour assurer à nos clients une forte valeur concurrentielle. Maintenant, la vigueur soutenue du dollar canadien nous permet de convertir ces incitatifs en de nouveaux prix de détail suggérés par le fabricant (PDSF) plus bas pour plusieurs véhicules populaires, incluant les modèles 2008 suivants : l'Avalon, la Yaris, le RAV4, le Highlander, le Highlander hybride, le 4Runner, le FJ Cruiser, le Tacoma et la Sienna. Pour plus de détails, voyez votre concessionnaire.



[toyota.ca](http://toyota.ca)

# CHANGER LE MAL DE PLACE

# DU BONHEUR AU BOUT DU TUNNEL

L'automutilation est courante chez les personnes *borderline*. Les tentatives de suicide aussi. Mais être heureux est possible si on donne un sens à sa vie. L'exutoire de l'auteure Marie-Sissi Labrèche est l'écriture. Pour d'autres, c'est simplement l'amour. Dernier volet d'une série de deux.



Astrid sort d'un cours de psychologie. Elle marche dans la cafétéria de l'Université Laval. Personne ne le sait, mais ses vêtements cachent des dizaines et des dizaines de cicatrices.

« Rendue où j'en suis, j'en ai plein les bras, lance la jeune femme de 19 ans. Je mets des manches longues. Pas parce que ça me gêne, mais parce que ça gêne les autres. »  
La première fois qu'elle s'est taillée le poignet, Astrid avait 14 ans. La mort de sa grand-mère avait libéré de vieux démons – deux agressions sexuelles – et créé une surdose d'émotions fortes. « Le cerveau met ça dans un tiroir et ressort ça des années plus tard », explique-t-elle.  
« Tu serais venue il y a trois ans et je n'aurais jamais accepté de te parler, confie la jeune femme aux cheveux noirs et au teint de lait. Aujourd'hui, j'accepte et j'assume totalement mon automutilation. »  
Pour Astrid, dont c'est le nom fictif, l'automutilation n'est qu'un symptôme. Tout comme l'anorexie, qui la hante aussi. À la base, la jeune femme de Québec est *borderline*. Elle souffre du trouble de personnalité limite. L'écouter est troublant de vérité. Car Astrid est loin d'être confuse par rapport à ses sentiments. Elle parle avec une lucidité bouleversante.  
Elle connaît son diagnostic depuis l'âge de 15 ans. À l'époque, l'adolescente habitait toujours avec ses parents, dans une région éloignée du Québec.



Le livre *Borderline*, de Marie-Sissi Labrèche (à droite) a été porté à l'écran par la cinéaste Lyne Charlebois (à gauche). « Quand on est *borderline*, il y a la peur morbide d'être abandonnée et rejetée. Le sentiment est intense et on veut soulager cette émotion qui nous rend instable », affirme l'écrivaine.

**Une instabilité incontrôlable**  
« Plus de 50 % des personnes qui souffrent du trouble de personnalité limite s'automutilent », indique la psychologue Suzanne Léveillé, qui enseigne à l'Université du Québec à Trois-Rivières. Et les trois quarts vont tenter de s'enlever la vie.  
L'automutilation est l'un des comportements « dommageables » que peuvent s'infliger les

affectif, il y a une instabilité de l'humeur, explique M<sup>me</sup> Léveillé. Au niveau des relations interpersonnelles, il y a une angoisse d'être abandonnée, mais aussi une peur du rapprochement. Au niveau de l'identité, la personne ne sait pas comment se définir. »  
Les *borderline* souffrent aussi de dépendance affective. « Quand j'avais 13 ou 14 ans, j'étais très exclusive dans mes amitiés, raconte Astrid. J'ai beaucoup travaillé ma dépendance affective avec les psychologues. Aujourd'hui, j'ai plusieurs amis et j'essaie de ne pas les étouffer. »  
Ziel, 28 ans, sait que sa personnalité est limite depuis quelques mois à peine. « Je suis dépressive depuis que je suis jeune. À 12 ans, j'écrivais des lettres d'adieu, se souvient-elle. J'ai toujours été renfermée, timide. »  
Il fut un temps où Ziel traînait ses lames jusqu'au bureau pour s'automutiler. « Pour moi,

c'est une façon de gérer mes angoisses. »  
Comme Astrid, Ziel a déjà tenté de s'enlever la vie. En se confiant sur son forum de discussion qui porte sur l'automutilation et les troubles alimentaires, les deux femmes sont devenues de meilleures amies. Aujourd'hui, elles vont mieux. Des amoureux compréhensifs veillent sur elles.  
Astrid habite en appartement. Elle va à l'université. Depuis qu'elle a rencontré son copain, elle se coupe moins souvent. De son côté, Ziel est enceinte. Elle travaille en informatique, et elle est passionnée par le cours d'herboristerie qu'elle suit chaque semaine. « Mon moral va bien. C'est certain que j'ai des doutes et un peu de stress. J'espère être une bonne mère. Mais mon chum me soutient beaucoup. »  
La future maman voit un psychologue et prend des antidépresseurs. « Ça m'aide vraiment. Je suis moins à fleur de peau. Je suis capable de relativiser. »

**Verbaliser sa souffrance**  
« Les personnalités limite sont capables de s'en sortir, signale Suzanne Léveillé. Il ne faut pas penser qu'elles ne fonctionnent pas dans la société. »  
L'automutilation et les comportements autodestructeurs deviennent moins fréquents chez ceux qui trouvent un travail satisfaisant, qui ont une relation conjugale stable ou qui ont des enfants, car ils ont trouvé un sens à leur vie. « La thérapie aide, ajoute la psychologue. La personne arrive à mentaliser et verbaliser sa souffrance. »  
Reste que l'instabilité guettera toujours les personnalités *borderline*. S'il survient rupture ou un deuil, par exemple. Mais il y a du bonheur au bout du tunnel.  
Astrid est loin de la période où elle évaluait son bonheur avec une note de zéro sur dix. « Aujourd'hui, c'est entre sept et huit. C'est pas pire, dit-elle en souriant. J'ai maintenant des projets d'avenir. »  
Un jour, ce sera à son tour de fonder une famille. « C'est mon plus grand rêve. Si ce n'était de gagner ma vie, je ne serais pas à l'université, j'aurais des enfants! »

**La clinique *Borderline* de l'hôpital Douglas ouvre ses portes aux adolescentes de 13 à 17 ans qui présentent des symptômes ressemblant au trouble de la personnalité limite. Elle accueille des adolescentes qui ont déjà tenté de s'enlever la vie ou qui s'automutilent. Le programme de 20 semaines est complété par un suivi de six mois.**

### UN SYNDROME COMPLEXE

- > Le trouble de personnalité limite en particulier est un syndrome complexe, combinant impulsivité et trouble affectif, marquant le tempérament et le caractère.
- > Environ 2 % de la population générale développe un trouble de la personnalité limite. La prévalence est plus forte chez les femmes (75 %).
- > Entre 50 % et 65 % des personnes qui présentent un trouble de la personnalité limite s'automutilent.
- > Plus des trois quarts vont faire une tentative de suicide.

Source : [www.personnalitelimite.org](http://www.personnalitelimite.org)

L'automutilation est l'un des comportements « dommageables » que peuvent s'infliger les personnalités *borderline* pour tenter d'étouffer leur instabilité.

Elle avait fait une tentative de suicide. « À l'hôpital, on m'a envoyée dans l'aile psychiatrique des adultes car il n'y avait plus de place en pédopsychiatrie... En tout cas, j'ai réalisé que je n'étais pas complètement folle! »

SANS LIGNE ROUGE



Le blogue de François Gagnon sur [cyberpresse.ca](http://cyberpresse.ca)

NE MANQUEZ PAS NOTRE CAHIER SPÉCIAL SUR LES REÉR

samedi dans **LA PRESSE**



ACTUEL

SI LA TENDANCE SE MAINTIENT...



Tous les jours dans **LA PRESSE**

LIQUIDATION DE FAILLITE

DU JAMAIS VU!!

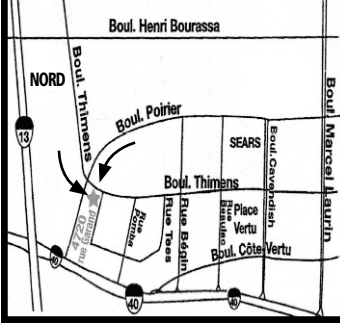
DES PRIX PLUS BAS QUE CEUX D'UNE FAILLITE! (Ce n'est pas un encan.)

RABAIS DE 80% DES MILLIERS DE TAPIS À LIQUIDER

Prestige Liquidations a reçu le mandat de plusieurs syndicats de liquider par vente publique le stock de différents magasins de tapis persans et orientaux, à des prix plus bas que ceux d'une faillite. Énorme sélection de tapis neufs, semi-antiques et antiques, dans toutes les teintes et les dimensions (de 2 pi x 22 pi jusqu'à 15 pi x 20 pi, tapis de passage jusqu'à 22 pi, ainsi que des tapis ronds et carrés). Bidjar, Kazak, Qum pure soie, Bokhara, Tabriz, Nain, Mood, Hereke, Kashan, Agra, Chubi, Bakhtiar, Sarough, Kerman, Mashad, Jaipur lavé au thé, Obsusson, Savonnerie et plusieurs tapis tribaux.

Nouvelle marchandise de meubles, bronzes, peintures à l'huile et beaucoup plus!

1, 2 et 3 février



Heures d'ouverture : vendredi 1 fév. : 11h à 20h samedi 2 fév. : 11h à 19h dimanche 3 fév. : 11h à 19h

4720, rue Garand Saint-Laurent (angle boul. Thimins) ORGANISÉ PAR PRESTIQUE LIQUIDATIONS [www.prestigueliquidations.com](http://www.prestigueliquidations.com) info : (514) 338-1000



## Des mots pour être mieux

ÉMILIE CÔTÉ

Dans son livre *Borderline*, Marie-Sissi Labrèche décrit une scène d'automutilation saisissante. Kiki se dessine un visage de clown avec un fragment de miroir. Le sang qui coule lui sert de maquillage.  
« Il faut égayer ce visage triste. Je suis si jeune pour être triste. Trop jeune. Vingt-six ans. (...) J'appuie contre mes lèvres le morceau de miroir fracassé. Je me dessine une bouche rieuse. Le miroir comme une lame, j'étire les commissures des lèvres jusqu'au milieu des joues (...) Le sang coule sur mon menton. Un petit torrent de liquide rouge se répand sur mes longs cheveux blonds. »  
Marie-Sissi Labrèche ne s'est jamais automutilée, mais elle a bel et bien été diagnostiquée *borderline*. « J'ai réussi à me sortir de ça », raconte-t-elle. Mais comme le laissent deviner ses romans *Borderline* et *La brèche* – dont l'adaptation cinématographique sort vendredi prochain –, elle en a bavé un coup. « Quand on est *borderline*, il y a la peur morbide d'être abandonnée et rejetée. Le sentiment est intense et on veut soulager cette émotion qui nous rend instable. »  
« J'en parle aujourd'hui avec du recul, dit l'auteure. Aujourd'hui, je suis bien. »  
Son exutoire a été l'écriture. « La création aide beaucoup, ça nous donne une distance par rapport aux choses qu'on vit. Sinon, elles nous bouffent », explique-t-elle.  
Il faut aussi être patient et accepté d'être confronté. « La thérapie est le plus beau voyage qu'on peut se permettre. Mais il faut prendre le temps. Ça ne se règle pas en trois semaines. On apprend à mettre des mots sur nos émotions, à prévenir les stress potentiels. La vie est tellement plus facile. »  
« Il y a moyen d'être heureux, conclut-elle. Mais il faut avoir la générosité envers soi-même de vouloir être mieux. »

## Contre les Jeux de Vancouver



PHOTO ROBERT MAILLOUX, LA PRESSE

Dustin Johnson et Kanahus Pellkey, deux Amérindiens de la Colombie-Britannique, étaient de passage hier à Montréal pour manifester contre la tenue de Jeux olympiques à Vancouver, en 2010. Ils visiteront au total une quinzaine de villes, au Canada et aux États-Unis, pour faire valoir que ces Jeux se tiendront sur des terres volées aux autochtones. Le comité organisateur a pour sa part fait savoir que, s'il n'a rien contre les manifestations pacifiques, sa priorité demeure la planification des meilleurs Jeux possibles.

## Vote aux Communes sur la mission en Afghanistan

# Dion courtisé de toutes parts

GILLES TOUPIN

OTTAWA — Le suspense se poursuit à Ottawa sur le rôle que jouera la mission militaire canadienne en Afghanistan dans la survie ou la chute du gouvernement minoritaire de Stephen Harper.

Le premier ministre s'est montré plutôt discret cette semaine quant à la possibilité de faire de la prolongation de la mission militaire en Afghanistan un vote de confiance aux Communes.

Ayant publiquement appuyé les recommandations du rapport Manley sur l'Afghanistan, le chef du gouvernement souhaite convaincre le chef de l'opposition officielle, Stéphane Dion, à l'occasion d'un prochain tête-à-tête, de se rallier aux conditions que pose le Canada à l'OTAN pour prolonger sa mission au-delà de février 2009, soit l'ajout par l'alliance de 1000 soldats dans la région de Kandahar et la fourniture d'équipements militaires supplémentaires.

Mais le chef libéral s'est montré peu enclin à modifier sa position sur la fin de la mission de combat en février 2009. Il a cependant ouvert la porte à certains aménagements lorsqu'il a affirmé que le Canada

« J'espère que je réussirai à le (Jack Layton) faire changer d'avis, a expliqué Stéphane Dion. Le Canada ne peut pas se retirer soudainement d'Afghanistan. »

ne pouvait demeurer en Afghanistan sans combattre. Est-ce à dire que M. Dion, sans modifier sa position d'origine, pourrait négocier avec M. Harper une sorte de calendrier de retrait des troupes combattantes à partir de février 2009, en échange de son appui au gouvernement ?

« Nous voulons rester après 2009, a-t-il affirmé aux journalistes hier. Il est très difficile pour l'opposition officielle du Canada – qui n'est pas en position de négocier avec qui que ce soit – de savoir exactement ce qui se passe. » La rencontre avec M. Harper devrait ainsi être déterminante pour le Parti libéral. En l'absence d'un accord entre MM. Dion et Harper, le chef du gouvernement pourrait renoncer à faire de la question afghane un vote de confiance aux Communes.

### Tête-à-tête Layton-Dion

Par ailleurs, M. Dion est convié par le chef du Nouveau Parti démocratique à un tête-à-tête lundi prochain. M. Layton espère convaincre M. Dion de ne pas appuyer le gouvernement de quelque manière que ce soit, à propos de l'Afghanistan, et de se ranger derrière la position du NPD, qui demande un

« retrait immédiat » des troupes canadiennes de l'Afghanistan.

Mais M. Dion voit les choses d'une tout autre manière. « M. Layton veut me rencontrer ? J'espère que je réussirai à le faire changer d'avis, a-t-il expliqué. Le Canada ne peut pas se retirer soudainement d'Afghanistan. Nous avons des engagements internationaux jusqu'en février 2009 pour la mission de combat et jusqu'en 2011 pour l'aide au développement. »

Le chef libéral – tout comme d'ailleurs les bloquistes et les néo-démocrates – n'en continue pas moins d'être particulièrement irrité par les imprécisions du gouvernement conservateur sur le sort réservé aux prisonniers talibans, ce qui n'est pas pour faciliter le dialogue entre M. Harper et les chefs des partis de l'opposition.

« Ce gouvernement, a commenté M. Dion, n'arrête pas de désinformer la population. Sur la question des détenus, M. MacKay a dit cette semaine : 'Non, nous ne transférons pas des détenus de façon indirecte aux Afghans par des opérations conjointes.' Aujourd'hui, lui-même et M. Harper ont refusé de nous répondre. Encore une fois, ils changent leur version des faits. »

Pendant ce temps, le premier ministre poursuit sa campagne diplomatique auprès des dirigeants de l'OTAN. Après avoir parlé au président américain George W. Bush avant-hier, il a téléphoné hier au premier ministre de Grande-Bretagne, Gordon Brown, afin de lui faire part du contenu du rapport Manley et de l'intention du Canada d'en respecter à la lettre les grandes recommandations. M. Harper a

précisé à son homologue britannique que le Canada se retirerait de l'Afghanistan dans un an si l'OTAN n'accédait pas à sa demande d'un renfort militaire de 1000 hommes à Kandahar et de l'ajout de nouveaux drones et hélicoptères à l'équipement déjà utilisé par les Forces armées canadiennes.

### Transfert de prisonniers

D'autre part, des avocats du gouvernement ont reconnu que les transferts des prisonniers ennemis aux autorités afghanes pourraient reprendre « à tout moment », mais ont fait valoir qu'une action en justice destinée à mettre fin aux transferts est vaine parce que le Canada n'en fait pas pour le moment.

Les avocats ont présenté leurs arguments, dans des documents de la Cour fédérale déposés cette semaine, en réponse aux actions entreprises par Amnesty internationale et l'association des droits civils de la Colombie-Britannique.

Les deux groupes veulent que la cour interdise les transferts jusqu'à ce qu'on soit assuré que les prisonniers ne seront pas torturés par les autorités afghanes.

Avec La Presse Canadienne

## EN BREF

### Le commissaire Fraser pris à partie

Le Commissaire aux langues officielles, Graham Fraser, a subi les foudres de l'opposition hier devant un comité parlementaire pour avoir présenté un bilan positif du plan d'action sur les langues officielles alors que les chiffres démontrent que le gouvernement fédéral n'aurait pas dépensé l'argent prévu pour l'enseignement dans la langue de la minorité depuis 2002-2003. Le commissaire Fraser n'a pas caché qu'il venait à peine de prendre connaissance des chiffres. – La Presse Canadienne

### Des employés du Centre fiscal n'ont pas été payés depuis 12 semaines

Près de 200 employés occasionnels du Centre fiscal de Shawinigan n'ont pas touché de paie depuis près de 12 semaines, a fait savoir l'Alliance de la fonction publique du Canada. Depuis la centralisation des opérations de rémunération aux bureaux d'Ottawa et de Winnipeg, les problèmes se multiplient dans certains centres de la province, a dénoncé le syndicat. À l'Agence de revenu du Canada, on assure que la situation des employés concernés est prise au sérieux. – La Presse Canadienne

DUTRIZAC

SAMEDI ET DIMANCHE

DÈS 7 H

SAMEDI

La drogue du viol

Les ados enceintes

DIMANCHE

Les mormons

Les troubles alimentaires

HÉLÈNE DENIS SAM. ET DIM. 7 H 30 ET 8 H 30

THIERRY DEBEUR SAMEDI 9 H 30

JEAN-CHARLES LAJOIE DIMANCHE 7 H 45

LUC DUPONT DIMANCHE 9 H 15

DONALD CUCCIOLETTA DIMANCHE 9 H 30

98.5 fm

Le FM parlé de Montréal

985fm.ca

Une station de radio corus

QUÉBEC

3528181A



# AU CANADA, LE PRIX DU LUXE VIENT DE BAISSER. PAR CONTRE, LA JOIE DE POSSÉDER UNE LEXUS NE DIMINUERA JAMAIS.

*Nous avons ajusté le prix de la plupart  
des nouveaux modèles canadiens.*



**Lexus IS 250 2008**

Ancien PDSF : 36 550 \$ **Nouveau PDSF : 31 900 \$<sup>†</sup>**



**Lexus RX 350 2009**

Ancien PDSF du modèle 2008 de base : 51 550 \$  
**Nouveau PDSF** du modèle 2009 de base comparable : **44 350 \$<sup>††</sup>**



**Lexus ES 350 2008**

Ancien PDSF : 42 900 \$ **Nouveau PDSF : 39 900 \$<sup>†</sup>**



**Lexus GX 470 2008**

Ancien PDSF : 76 600 \$ **Nouveau PDSF : 68 500 \$<sup>†</sup>**



**Lexus GS 350 AWD 2008**

Ancien PDSF du modèle 2007 de base : 65 250 \$  
**Nouveau PDSF** du modèle 2008 de base comparable : **61 000 \$<sup>\*†</sup>**



**Lexus LX 570 2008**

Ancien PDSF du modèle 2007 de base : 101 400 \$  
**Nouveau PDSF** du modèle 2008 de base comparable : **84 600 \$<sup>\*†</sup>**



**Lexus SC 430 2008**

Ancien PDSF : 93 250 \$ **Nouveau PDSF : 86 100 \$<sup>†</sup>**



**Lexus LS 460 2008**

Ancien PDSF : 92 400 \$ **Nouveau PDSF : 85 800 \$<sup>†</sup>**

Chez Lexus, nous croyons que la conquête de la perfection passe par l'offre d'une valeur Lexus supérieure, à un prix compétitif. Récemment, cela signifiait l'offre d'attrayantes remises en argent pour nous assurer de faire bénéficier nos clients canadiens d'une valeur avantageuse. Mais maintenant nous sommes en mesure de convertir ces remises en une baisse des prix de la plupart de nos modèles, y compris nos véhicules hybrides 2008. Vous pouvez donc désormais profiter du légendaire luxe Lexus tout en tirant parti des avantages de faire affaire avec votre concessionnaire Lexus local à un prix qui reflète la vigueur de l'économie canadienne. Passez chez votre concessionnaire Lexus local dès aujourd'hui pour en savoir plus.



À LA CONQUÊTE DE LA PERFECTION.

LE TOUR DU GLOBE

TCHAD  
La capitale  
menacée

Une colonne rebelle venue du Soudan a progressé hier sur la principale route menant à N’Djamena. Des responsables du régime tchadien ont affirmé que la colonne s’est divisée en se heurtant à l’armée et que la capitale n’était pas menacée. Mais un comité de crise gouvernemental devait se réunir hier soir et l’armée a pris position sur les routes donnant accès à N’Djamena. La colonne comprendrait 300 véhicules. – AFP

TURQUIE  
Explosion  
meurtrière

À Istanbul, un bâtiment hébergeant des ateliers de textile et de peinture a été soufflé par une violente déflagration, tuant une vingtaine de personnes et en blessant 117 autres. Son origine semble accidentelle, liée à un atelier clandestin de pétards. Le drame a eu lieu dans le quartier populaire de Davutpasa et le bilan n’a cessé de s’alourdir pendant la journée. – AFP

PAKISTAN  
Al-Qaeda frappé

Un dirigeant d’Al-Qaeda en Afghanistan, Abou Laith al-Libi, a été tué au Pakistan avec un groupe de moudjahidines, a annoncé hier un site islamiste utilisé par le réseau terroriste. De hauts responsables du Pakistan ont annoncé qu’un missile avait détruit lundi une maison dans les zones tribales du Pakistan, tuant 13 combattants étrangers d’Al-Qaeda. À Washington, un responsable a indiqué qu’il y avait de « fortes présomptions » que Al-Libi (le Libyen en arabe) ait été tué. – AFP

ESPAGNE  
Les évêques en  
campagne

L’Église catholique d’Espagne a pris parti en faveur de la droite dans la campagne pour les législatives du 9 mars, reprochant hier au gouvernement socialiste de José Luis Rodriguez Zapatero d’avoir négocié avec l’« organisation terroriste » ETA. « Une société qui veut être libre et juste ne peut reconnaître une organisation terroriste comme représentant politique d’une quelconque couche de la population, et ne peut l’avoir comme interlocuteur », affirme un texte de la Conférence épiscopale espagnole. – AFP

ÉTATS-UNIS  
Suicides militaires

Le taux de suicide au sein de l’armée états-unienne a fortement augmenté ces dernières années pour atteindre en 2006 un niveau inégalé depuis 25 ans. Selon des chiffres publiés par le Pentagone, 102 soldats d’active se sont suicidés en 2006, près de deux fois plus qu’en 2001, et plus de 2000 ont tenté de mettre fin à leurs jours. Les chiffres indiquent que les suicides parmi les militaires ont encore augmenté en 2007, avec 89 décès confirmés et 32 restant à confirmer. – AFP

# Un policier abat un député de l’opposition au Kenya

## L’assassinat compromet les pourparlers pour ramener la paix



NAIROBI — Un second député de l’opposition a été tué hier au Kenya, compromettant la tenue d’une réunion politique de haut niveau ayant pour objectif de ramener la paix dans ce pays déchiré.

David Kumati Too a été abattu par un policier à Eldoret, dans le nord-ouest du pays, alors qu’il circulait en voiture avec une femme, grièvement blessée lors de l’agression. Les forces de l’ordre ont fait valoir que l’assassinat était un règlement de comptes passionnel et n’avait strictement rien à voir avec la crise déclenchée par les élections controversées de décembre.

Cette version a cependant été écartée d’emblée par le leader de l’opposition, Raina Odinga. Il estime que l’attaque s’inscrit dans un « complot » des partisans du président kenyan Mwai Kibaki visant à réduire le poids de sa formation au Parlement.

Il s’agit de la seconde fois en une semaine qu’un élu de l’opposition est tué. Dans la nuit de lundi à mardi, un député a été abattu devant sa résidence de Nairobi par des inconnus. Le geste s’est traduit par des affrontements dans le bidonville voisin de Kibera, faisant plusieurs morts.

Dans la vallée du Rift

À Eldoret, qui avait déjà été durement touché par la violence, le drame d’hier a entraîné de nouvelles manifestations, dispersées à coups de feu.

Un résultat prévisible dans la mesure où la vallée du Rift, qui traverse le pays du nord au sud, est frappée depuis des semaines par des flambées de violence.

Les affrontements entre Kikuyus, groupe ethnique majoritaire dont est issu le président Kibaki, et d’autres groupes ethniques liés à l’opposition (Luos, Kalenjins, etc.) ont précipité sur les routes des milliers de familles. Les plus chanceux réussissent à emporter leurs biens les plus précieux, entassés



Des policiers kényans lâchent leurs chiens sur un présumé manifestant. Les forces de l’ordre ont dispersé une foule de Kikuyus qui a bloqué la route reliant Nairobi à la ville de Naivasha dans la vallée du Rift.

de précaire façon dans des camions surchargés.

L’aventure n’est pas sans risque puisque des bandes de jeunes, armées de machettes ou d’arcs et de flèches, continuent d’ériger un peu partout des barricades.

Bien qu’ils se disent motivés par des revendications territoriales ou politiques, plusieurs n’hésitent pas à piller et à tuer, forçant les camionneurs professionnels à circuler en convoi. « Si on ne donne rien, ils brûlent le camion », a déclaré hier l’assistant d’un chauffeur de poids lourd en montrant le pare-brise fracassé de son véhicule, immobilisé à Nakuru, quelques centaines de kilomètres au nord de Nairobi.

Le vice-président kényan, Kalonzo Musyoka, a déclaré mercredi en conférence de presse que les forces de l’ordre ne toléreraient plus de telles « singeries » et avaient reçu l’autorisation d’ouvrir le feu sur les responsables. Plusieurs segments de route demeuraient néanmoins bloqués hier.

Des camps de réfugiés sont apparus à plusieurs endroits dans la vallée, débordant les autorités, incapables de répondre aux besoins élémentaires de la population touchée. « C’est tout ce que j’ai », a résumé hier un réfugié de Nakuru en montrant ses vêtements déchirés.

Dans ce contexte tendu, le moindre incident donne lieu aux plus folles spéculations et complique grandement la tâche des forces de l’ordre, qui sont accusées de partialité de toute part.

Pourparlers interrompus

À Naivasha, à une centaine de kilomètres au nord de Nairobi, de jeunes Kikuyus ont ainsi assuré mercredi à *La Presse* que la police avait permis à des Luos qu’ils escortaient de brûler des maisons sans intervenir, une version catégoriquement niée par les autorités locales. Des Luos chassés de la même ville ont affirmé quelques heures plus tard, avec tout autant

de conviction, que les policiers aidaient des bandes de jeunes Kikuyus à les attaquer.

L’assassinat du député d’Eldoret est survenu hier alors que des représentants du gouvernement et de l’opposition se réunissaient dans la capitale kenyane pour tenter de trouver une sortie à la crise. L’ancien secrétaire des Nations unies, Kofi Annan, qui agit comme médiateur, a décidé de suspendre les pourparlers pour la journée, jugeant le contexte peu propice.

Les deux camps paraissent aussi éloignés que jamais d’une entente, malgré la multiplication des appels à la paix.

Lors d’un sommet de l’Union africaine qui se déroulait hier à Addis-Abeba, en Éthiopie, le président de l’organisation, Alpha Oumar Konaré, a insisté sur la nécessité de trouver une solution rapide.

« Si le Kenya brûle, il ne restera rien pour demain », a-t-il prévenu.

# Human Rights Watch dénonce le double jeu des Occidentaux

D’APRÈS AFP

NEW YORK — Les États-Unis et l’Europe tolèrent que « des autocrates se posent en démocrates » dans des pays comme le Pakistan, le Kenya, ou la Russie, où les droits humains sont violés, dénonce l’organisation Human Rights Watch (HRW) dans son rapport annuel.

« Il est très facile pour les autocrates de n’en faire qu’à leur tête en montant un simulacre de démocratie », affirme Kenneth Roth, directeur de l’organisation basée aux États-Unis, dans ce rapport publié hier.

Selon lui, « Washington et les gouvernements européens acceptent toujours les élections les plus douteuses quand le gagnant est un allié stratégique ou commercial ».

Les États-Unis et l’Europe ont aussi plus de mal à exiger le

respect des droits de l’homme dans le monde parce qu’ils les violent eux-mêmes dans leur lutte contre le terrorisme et que les régimes autocratiques en profitent, ajoute HRW.

« Guerre au terrorisme »

Le rapport signale les abus des États-Unis dans la « guerre au

Au Pakistan, dénonce HRW, le président Pervez Musharraf, allié stratégique des États-Unis, a modifié le jeu électoral en réécrivant la Constitution et en détruisant le système judiciaire indépendant. Pourtant, les États-Unis et la Grande-Bretagne n’ont pas lié leur aide à des garanties de transparence

accepté l’an dernier les résultats des élections au Nigeria, pays riche en pétrole, en dépit d’accusations crédibles de fraudes.

En Russie, à mesure qu’approche l’élection présidentielle de mars, le régime de Vladimir Poutine « réprime la société civile et la liberté de réunion » et continue à violer les droits de l’homme en Tchétchénie.

Le rapport critique aussi le blocus d’Israël à l’encontre des Palestiniens de Gaza, un « châtiment collectif » qui viole le droit international, souligne HRW.

HRW dénonce aussi des violations des droits de l’homme dans la gestion des crises humanitaires en Somalie et en Éthiopie, et elle signale des « élections manipulées » dans de nombreux pays.

« Washington et les gouvernements européens acceptent toujours les élections les plus douteuses quand le gagnant est un allié stratégique ou commercial », affirme HRW.

terrorisme », avec 275 détenus non inculpés à Guantanamo, le recours à des prisons clandestines hors du sol états-unien et la justification de la torture par Washington.

avant les élections prévues ce mois-ci dans ce pays.

Les États-Unis ont haussé le ton face à l’explosion de violence politique au Kenya, mais ils ont

## VUE D’AILLEURS



MANIF À KABOUL

Quelque 200 personnes ont manifesté hier à Kaboul pour protester contre la condamnation à mort d’un journaliste reconnu coupable de « blasphème ». Poursuivi pour s’être soi-disant moqué de l’islam et du Coran, et pour avoir prétendument soutenu que le prophète Mahomet ne se souciait pas des droits des femmes, le jeune homme de 23 ans a reçu sa sentence la semaine dernière. Les protestataires, des hommes et des femmes, sont membres du Parti de la solidarité de l’Afghanistan. Ils ont brandi la photo du journaliste et réclamé sa libération, devant le principal édifice de l’ONU à Kaboul. Ils ont soutenu que le procès du journaliste faisait revenir leur pays à l’époque des « ténèbres » du régime des talibans.

PHOTO REUTERS

CLINTON ET OBAMA À HOLLYWOOD

# Un débat cordial, une lutte serrée



NICOLAS BÉRUBÉ

## HOLLYWOOD

Le ton était cordial, les arguments réfléchis. Il y a eu quelques regards assassins, mais les sourires ont prévalu. Hillary Clinton et Barack Obama ont débattu avec aplomb hier soir devant le gratin d'Hollywood et en direct sur CNN, chacun cherchant à se montrer sous un jour « présidentiel » à quatre jours du vote crucial de mardi prochain.

Après des semaines d'échanges parfois houleux, les deux candidats ont paru déterminés à présenter leurs programmes sans animosité ou coups bas. Durant la soirée, Obama a même accusé l'animateur Wolf Blitzer de chercher à créer la zizanie entre M<sup>me</sup> Clinton et lui. « Wolf, je sais que tu veux nous placer l'un contre l'autre » a-t-il dit, refusant la perche qui lui était tendue.

D'entrée de jeu, Obama a donné le ton en félicitant John Edwards, qui s'est retiré de la course. Il a ensuite réaffirmé à l'auditoire du Kodak Theatre que ses positions et celle de son ultime concurrente sont très semblables. « J'étais ami avec Hillary avant la course, et je serai toujours ami avec elle après la course », a-t-il dit.

Les questions ont surtout porté sur l'assurance santé, l'économie, et l'Irak. Durant les échanges, M<sup>me</sup> Clinton a pu étaler sa longue expérience à Washington et sa maîtrise des dossiers, alors qu'Obama s'est plutôt positionné comme un agent de changement, affirmant que son expérience comme sénateur et ses appuis chez les démocrates font de lui le meilleur candidat pour affronter les républicains cet automne.

M<sup>me</sup> Clinton a paru sur la défensive quand l'animateur lui a demandé si son vote en faveur de la guerre en Irak a été, rétrospectivement, une décision « naïve ». Barack Obama souriait pendant que la candidate tentait de reprendre le dessus.

Hillary Clinton avait tout avantage à bien faire durant le débat d'hier: les



PHOTO REUTERS

Rivaux dans la course à l'investiture démocrate, Barack Obama et Hillary Clinton se sont efforcés de se montrer sous un jour « présidentiel » pendant le débat devant le gratin d'Hollywood en Californie et en direct sur CNN.

derniers sondages montre que la confortable avance dont elle jouissait en Californie s'est évaporée.

Selon un sondage de Rasmussen Reports dévoilé hier, elle récolte 43 % des intentions de vote, contre 40 % pour Obama. La Californie compte 370 délégués, ce qui place l'État au premier rang des États convoités durant le Super Tuesday, où 24 États sont appelés à choisir les candidats présidentiels.

Cela dit, M<sup>me</sup> Clinton paraît au sommet de sa forme. Dans son mot de la fin, elle a donné l'adresse de son site web, ce à quoi l'animateur a gentiment rétorqué: « M<sup>me</sup> Clinton, nous ne faisons pas les publicités ici, vous pouvez faire votre publicité dans vos rassemblements

partisans ». Même ce commentaire aigre-doux n'a pas réussi à faire perdre son sourire et sa bonne humeur à la candidate...

### L'événement le plus couru en ville

Dire que le débat d'hier était attendu est un euphémisme: l'atmosphère entourant les préparatifs de la soirée rivalisait avec celle des grandes cérémonies d'Hollywood, comme les Oscars ou les Grammys.

En après-midi, une foule bruyante s'était assemblée autour du Kodak Theatre, sur Hollywood Boulevard. Or, il ne servait à rien de se déplacer: les billets étaient distribués selon un système de loterie.

Les publications spécialisées annonçaient qu'une liste imposante de célébrités tentaient d'obtenir des billets pour la

soirée. Un peu plus, et l'on aurait pu croire qu'il n'était pas question d'un débat politique, mais bien d'un gala de boxe ou de la première d'un film.

Le chef du bureau de Washington de CNN, David Bohrman, a indiqué en après-midi que la présence possible de stars dans l'audience importait peu.

« Vous pouvez voir des célébrités tous les jours à Hollywood. Ce n'est pas si extraordinaire. Ce qui est extraordinaire, c'est un débat historique Clinton-Obama. C'est ça que les gens veulent voir. »

### AUTRE TEXTE

LIRE L'ÉDITORIAL DE MARIO ROY: L'APRÈS-GIULIANI



PHOTO ASSOCIATED PRESS

Les caricaturistes ont surnommé le nouveau premier ministre thaïlandais, Samak Sundaravej, « M. Nez en pomme ».

THAÏLANDE

## Controverse sous le nez du nouveau premier ministre

GABRIEL BÉLAND

BANGKOK — Les caricaturistes font depuis des semaines leurs choux gras du nez « en pomme » du nouveau premier ministre thaïlandais Samak Sundaravej. Mais depuis deux jours, ce sont plutôt les sourds et muets du pays qui sont accusés de se moquer du pif de l'homme d'État.

M. Samak est devenu lundi le premier chef de gouvernement élu depuis le coup militaire de septembre 2006. Lors de son élection à l'Assemblée nationale, les traducteurs sourds et muets de la télé ont pincé leur nez à répétition pour désigner M. Samak, soulevant l'ire de ses partisans.

Le gros nez du politicien faisait déjà les délices des caricaturistes qui n'hésitent pas à le représenter en cochon. Le premier ministre a même le surnom de « M. Nez en pomme », en référence à sa forme.

« Ce n'était pas une blague », s'est hier défendue une des traductrices de la télé, Kaniitha Rattanasin.

« Nous touchons notre nez depuis des années pour désigner M. Samak. Seulement, les gens l'ont remarqué lundi puisque nous avons répété le mouvement 300 fois. »

Le geste n'est pas passé inaperçu du public. L'Association nationale des sourds de Thaïlande a hier indiqué avoir reçu plusieurs appels d'auditeurs fâchés contre les traducteurs.

« Ce n'était pas pour l'humilier, s'est défendu le président de l'Association, Wiriya Namsiriphongphan. C'est la façon pour les sourds de comprendre. »

Les sourds et muets utilisent souvent des traits physiques pour désigner des individus, a ajouté M. Wiriya. Ainsi, un autre politicien thaï de petite taille est désigné d'un geste de la main à hauteur d'épaule.

M. Wiriya a par ailleurs déconseillé aux proches de M. Samak de faire pression sur les traducteurs. « Toute intervention serait inappropriée », a-t-il dit.

Visiblement amusé par l'ampleur de la controverse, le représentant des sourds et muets de Thaïlande a suggéré au premier ministre d'organiser un séminaire afin de lui trouver un nouveau nom en langage des signes.

M. Samak n'a pas commenté l'incident. Le premier ministre, âgé de 72 ans, est perçu comme le protégé de l'ancien premier ministre populiste Thaksin Shinawatra. Chassé du pouvoir par un coup d'État en 2006, M. Thaksin s'est exilé à Londres.

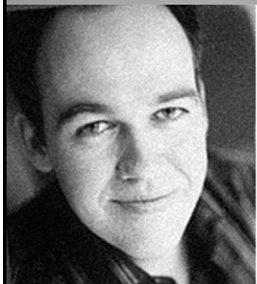
La victoire du parti de M. Samak en décembre, puis sa nomination cette semaine au poste de premier ministre ouvrent la porte à un retour éventuel de Thaksin. Le milliardaire, propriétaire du club de football Manchester City, a déjà dit souhaiter revenir en Thaïlande au mois de mai.

# MARCHONS POUR STOPPER LA RÉFORME ET LA CORRIGER!

## Samedi 2 février

### Rassemblement de 12 h à 13 h

Place Émilie-Gamelin, Montréal  
Angle Berri et Sainte-Catherine Est, Métro Berri-UQAM



- **Marche jusqu'au Palais des congrès.**  
Départ 13 h
- **Conférences avec animation de Guy Nantel de 14 h 30 à 15 h 30**

### Libérons les connaissances

## L'école québécoise est en crise... Il faut que ça change !

Organisée par la 

Pour signer la pétition : [www.stopponslareforme.qc.ca](http://www.stopponslareforme.qc.ca)

# FORUM

André Desmarais > Président du conseil d'administration **LA PRESSE**  
Guy Crevier > Président et éditeur  
Philippe Cantin > Vice-président à l'information et éditeur adjoint  
Éric Trottier > Directeur de l'information      André Pratte > Éditorialiste en chef

## ÉDITORIAUX

# L'aberration indonésienne



ARIANE KROL

**D**écouragement. C'est le sentiment qui nous submerge à la lecture de l'excellente série du collègue Philippe Mercure sur la déforestation en Indonésie. À force de couper leurs arbres et de drainer leurs tourbières, les Indonésiens ont raflé la médaille de bronze des émissions mondiales de CO<sub>2</sub>. Une sinistre distinction qui illustre à la fois l'absurdité des biocarburants et la difficulté de réduire la production réelle de gaz à effet de serre (GES).

L'huile de palme entraine déjà dans la composition d'une foule de produits de consommation, mais c'est sa transformation en biodiésel, considéré comme un carburant «propre», qui a enflammé la demande et les cours. Les Indonésiens ont donc entrepris de raser leurs forêts et d'y planter des palmiers. Mais pour ce faire, ils assèchent les tourbières, ce qui libère des quantités hallucinantes de GES. Même si le remplacement du diésel par son équivalent d'origine végétale réduit un peu les émissions, le résultat net est une catastrophe. Et on ne parle même pas des autres impacts environnementaux, comme la perte de diversité biologique.

Cette absurdité n'est pas le fruit du hasard. Elle découle de facteurs bien humains, comme le désir légitime des Indonésiens d'améliorer leur condition économique. Et la résistance au changement des pays industrialisés. En privilégiant les solutions qui n'affectent pas leurs habitudes de vie – le carburant «vert» plutôt que la réduction de consommation, par exemple – les Européens ont provoqué le



PHOTO I. DEMERS, LA PRESSE

contraire de l'effet recherché. Loin d'endiguer les émissions, le biodiésel fabriqué avec l'huile de palme indonésienne les fait augmenter de façon effarante.

Même nos embarrassants sables bitumineux ne polluent pas autant. Les tourbières saccagées du Sud-Est asiatique rejettent déjà 25 fois plus de GES que les champs pétroliers albertains n'en produiront en 2015, calcule l'Institut Pembina. On voit la nécessité d'inclure tous les pays dans les négociations des prochains accords de Kyoto. Et le péril de s'en remettre à ces seules tractations internationales, qui s'annoncent longues et ardues.

Heureusement, l'idée de stopper la déforestation pour réduire les émissions commence à faire son chemin. La Banque mondiale s'apprête d'ailleurs à miser 300 millions de dollars là-dessus. Souhaitons qu'elle ait l'intelligence d'inclure des tourbières dans ses projets pilote, car la restauration de ces milieux humides semble donner de très bons résultats, et ce, avant même qu'on y plante des arbres.

Toutefois, de sérieuses précautions s'imposent avant d'appliquer la formule à grande échelle. Il faut pouvoir vérifier que les crédits de carbone ainsi générés correspondent à de vraies réductions, et que le produit de leur vente va bel et bien aux populations locales. Autrement, celles-ci continueront à déboiser pour survivre.

Le défi est considérable, mais on peut difficilement l'éluider. Il reste des milliers d'hectares de bois exotique et de tourbières dans l'île de la Nouvelle-Guinée. En l'absence d'autres possibilités, ses habitants ne tarderont pas à s'y attaquer... avec les effets désastreux que l'on sait.

### À LIRE AUJOURD'HUI ET DEMAIN DANS LA PRESSE AFFAIRES:

- Le pays où l'argent pousse dans les arbres

# L'après-Giuliani



MARIO ROY

**D**ans le rocambolesque musée des pétards mouillés, la course avortée de Rudy Giuliani à l'investiture républicaine occupera certainement une place de choix. Après avoir encaissé en Floride une cuisante défaite au terme de quelques semaines d'anticampagne, pour ainsi dire, le «maire de l'Amérique» a en effet jeté l'éponge et donné son appui à John McCain.

Le spectaculaire ratage de Giuliani tient d'abord à sa faute, à sa très grande faute. Il est ensuite redevable du fait qu'il n'était pas suffisamment conservateur et moral pour la portion la plus conser-

Or, la course à la présidence est aujourd'hui une affaire de jeunes, comme elle ne l'a peut-être jamais été. Et, baignant dans une culture populaire *jeuniste* hyper-médiatisée, la société américaine est sensible à cette fougue lorsqu'elle investit intelligemment le champ politique.

D'avantage d'électeurs de moins de 25 ans votent aux primaires que ça n'a été le cas depuis 1972, lorsque l'âge de l'éligibilité est passé à 18 ans (techniquement, même les 17 ans peuvent voter s'ils doivent atteindre la majorité avant novembre). Cet engouement s'explique: 83% des moins de 30 ans estiment que, cette fois, l'élection présidentielle va compter.

Ainsi, le succès de Barack Obama repose largement sur le militantisme de cette clientèle, littéralement en amour avec lui.

La sénatrice Claire McCaskill, raconte le *Time*, a cédé au «chantage» de sa fille de 18 ans qui menaçait de ne plus lui parler si elle n'appuyait pas Obama. Caroline Kennedy affirme avoir été convaincue par ses enfants (de 19, 17 et 15 ans) de faire de même, donnant ainsi un appui probablement plus important que celui accordé par son vieil oncle Edward.

De fait, l'apparition dans la campagne du fantôme de John F. Kennedy n'est pas anecdotique.

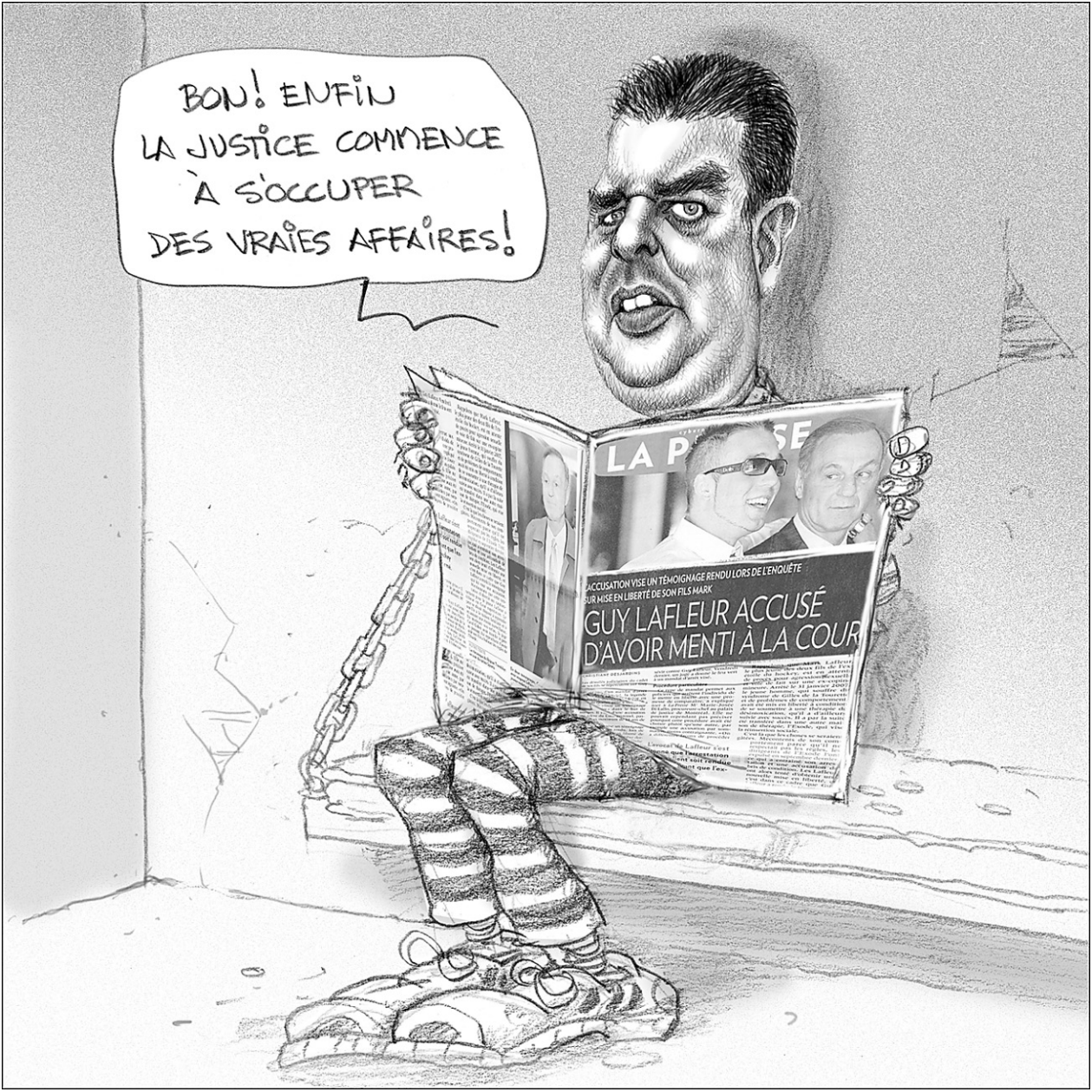
Il a dit: «Ne vous demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous, mais ce que vous pouvez faire pour votre pays.» Or, après une administration qui s'est vautrée dans la poussière du 11 septembre 2001, il n'est pas impensable que la nation américaine, en particulier sa jeunesse, ait soif d'un nouvel idéal se traduisant par une forme ou une autre d'engagement civique. À tort ou à raison, c'est cette opportunité que l'on voit offerte par le charismatique Barack Obama.

Et c'est ce que Rudy Giuliani, demeuré prisonnier de l'acier tordu du sud de Manhattan, n'a pas compris.

## L'apparition dans les primaires du fantôme de John F. Kennedy n'est pas anecdotique.

vatrice et morale de la clientèle républicaine.

Mais surtout, l'ex-maire de New York, l'homme du 11 septembre 2001, a littéralement basculé dans le passé au moment où l'électorat américain tournait la page sur le massacre de New York et Washington. C'était son fond de commerce. Les phrases de Giuliani «n'ont que trois éléments: un sujet, un verbe et... le 9/11!» a cruellement résumé le sénateur démocrate Joe Biden. Car la mémoire des pires tragédies subit aussi l'usure du temps. Et si, en politique, six mois constituent une éternité, que dire alors de six ans, en particulier aux yeux de ces jeunes électeurs qui n'étaient que des ados au moment où les tours jumelles se sont effondrées?



serge.champleau@lapresse.ca

DROITS RÉSERVÉS

## FORUM@LAPRESSE.CA

# Guy Lafleur coupable?

L'ex-numéro 10 du Canadien, accusé d'avoir menti à la cour pour protéger son fils, a causé toute une commotion hier. Voici un échantillon des courriels reçus.

## OUI

On ne peut mentir à la cour impunément même pour une raison aussi louable que celle d'aimer inconditionnellement son enfant. Il se dégage des textes que j'ai lus une grande compassion, que je partage pour Guy Lafleur. C'est une épreuve certainement difficile pour un parent et Guy Lafleur tente par tous les moyens de l'aider son fils. Cependant, nul n'a le droit d'aimer au point de commettre lui-même un crime.

Christiane Lalonde, Blainville

## Manque de jugement

La loi doit être égale pour tout le monde, malheureusement ce n'est pas le cas. On donne à titre d'exemple le nom de Vincent Lacroix, mais moi, je préfère le nom de M. Latimer. Parce que M. Latimer et M. Lafleur ont tous deux aimé et aiment toujours leurs enfants, mais la ressemblance s'arrête ici. M. Lafleur connaît son fils, sa violence, et il connaît surtout les limites qui lui ont été imposées par le juge. Il a manqué de jugement, tout simplement, et je suis d'accord avec la Couronne.

Monique Villeneuve

## Objectivité et probité

On se demande, outré, quel crime a commis le citoyen Guy Lafleur? Car c'est du citoyen qu'il s'agit ici... pas du numéro 10 de la sainte Flanelle! Il a volontairement décidé de se mettre en situation précaire en cachant certains faits et en altérant ses témoignages. Il a commis de l'obstruction et pour ça, «... dans la vie comme au hockey...», si on se fait pincer, on se fait punir! Ayons donc une pensée pour la victime (une mineure) et sa famille qui, eux, n'ont pas d'amis dans les médias pour se scandaliser et tenter de noyer le poisson dans une mer d'amour...

François Grondin

## Un autre enfant-roi

Je veux bien comprendre la douleur d'un père, mais le père se doit de dire la vérité, même si le fils doit en subir les conséquences. Ce fils n'est-il pas l'enfant-roi dont on a constaté toutes les conséquences désastreuses? Cet enfant, dont les désirs sont devenus des ordres, et à qui on donne tout: cadeaux, argent, voyages, etc. sans qu'il ait à lever le petit doigt. Aucun effort n'est exigé, aucun travail. Celui-ci en vient à croire que TOUT lui est dû, qu'il n'a qu'à demander... et que ses frasques doivent être comprises. Je n'ai aucune sympathie envers ce genre de personne. Même si c'est le fils d'un joueur de hockey talentueux.

Marie-France Legault, Québec

## NON

L'histoire que Guy Lafleur me sidère. Pas le fait qu'il ait menti en cour, mais l'acharnement que met la justice à le punir. Jamais un tel mandat n'est lancé contre un Mom Boucher ou un membre d'un gang de rue. Bizarrement, ce type de mandat n'est émis que pour des citoyens «honnêtes» qui ont un problème avec la justice. Le système de justice, du policier au procureur, semble prendre un malin plaisir à attaquer des gens qui ne sont pas de vrais criminels.

Éric Barnabé, Québec

## De la compassion

M. Tremblay, je vous félicite pour votre article sur Guy Lafleur. Vous avez plus de compassion pour ce père que notre supposée loi canadienne, qui inflige 12 ans de prison à un homme qui a volé des millions à des investisseurs et qui est prêt à infliger 14 ans de prison à un homme qui a supposément menti en cour. Où est notre justice?

Daniel Garceau

## La première pierre...

Guy Lafleur n'a pas volé, n'a pas tué, il n'a qu'aimé! Peut-on le lui reprocher? Que celui qui est sans péché lui lance la première pierre...

Fernande Trottier, Arthabaska

## La voix de son cœur

Je suis sidérée. M. Lafleur a choisi entre deux devoirs: soutenir son fils ou donner dans le juridisme. Il a suivi la voix de son cœur, sans hésitation. Lui, et peut-être lui seul, était en mesure

de bien évaluer les chances de réhabilitation de son fils. Il a supporté, sans juger, en toute moralité. C'est ça être un vrai père.

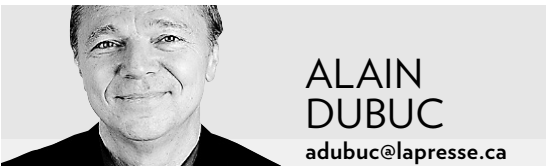
Marie De Beaumont

## Pas surpris

Avec le mandat d'arrêt lancé contre Guy Lafleur, je me demande à quel point notre système judiciaire a perdu son sens de l'objectivité et de la neutralité. En fait, je ne suis pas surpris de voir Guy Lafleur traité de cette façon. Car ce n'est pas la première fois que le substitut du procureur et la police jettent un doute raisonnable sur leur capacité à traiter les affaires avec impartialité. Agent correctionnel durant plusieurs années, je connais des personnes qui n'ont jamais été embêtées, ni par la couronne ni par la police, mais qui auraient pourtant dû l'être. En agissant de façon non objective et en jetant des doutes et des soupçons sur ses façons de faire, le système «score» dans son propre filet et perd la confiance et la considération de la population.

Michel Blanchette, Sherbrooke

# Bienvenue au club!



ALAIN DUBUC  
adubuc@lapresse.ca

COLLABORATION SPÉCIALE

Pauline Marois, chef du PQ, a l'intention d'orienter résolument la politique économique de son parti autour de la création de la richesse. C'est l'intention qu'elle a exprimée, la semaine dernière, lors d'une rencontre privée avec des leaders de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

«Toutefois, malgré sa transformation en profondeur, l'état de notre économie est aujourd'hui très préoccupant. Si nous voulons faire face aux problèmes, il faut d'abord accepter de les voir. Les Québécois sont moins riches que les Canadiens et beaucoup moins riches que les Américains.»

J'ai évidemment des raisons personnelles de me réjouir de la démarche de M<sup>me</sup> Marois, après avoir écrit un livre qui s'intitule *Éloge de la richesse*. Je n'ai évidemment pas inventé le concept, mais

## M<sup>me</sup> Marois fait du développement économique un élément central de sa démarche.

J'ai sans doute contribué à diffuser et à populariser des idées qui n'étaient pas bien vues. Et il est évident que plus le projet de création de richesse fait consensus, plus il fait partie de nos préoccupations, plus il a de chances de se concrétiser. Bref, plus on est de fous, mieux ça ira. Voilà donc une excellente nouvelle.

On peut noter aussi que les propos de M<sup>me</sup> Marois retrouvent certains échos de ce que disaient les lucides. «Pendant que le monde avance, nous faisons du surplace. Si nous ne ressaisissons pas, la côte sera encore plus difficile à remonter.»

Le fait que M<sup>me</sup> Marois fasse du développement économique un élément central de sa démarche et qu'elle le fasse de cette façon modifie le paysage politique. Le virage important qu'elle entend imposer à son parti la place en fait sur le terrain qu'occupent seuls les libéraux de Jean Charest. Et cela n'est peut-être pas étranger aux sondages, notamment notre CROP des derniers jours. Le PQ est maintenant en tête, avec 35% des intentions de vote, tandis que l'ADQ tend à se marginaliser, ce qui fait que le parti que dirige M<sup>me</sup> Marois est redevenu un parti de gouvernement.

Cette convergence entre le PQ et le PLQ sur le terrain économique peut être fructueuse, en ce sens que les deux grands partis, au lieu de se paralyser mutuellement dans des débats de doctrine, devront plutôt se lancer dans une émulation créatrice, où triomphera celui ou celle qui, pour un même objectif de création de richesse, aura les meilleures idées et les meilleures solutions.

Encore faut-il que M<sup>me</sup> Marois soit sincère dans sa démarche et que son intérêt pour la création de richesse ne soit pas simplement une concession à l'air du temps. Je n'ai pas de doutes à ce sujet. M<sup>me</sup> Marois, dès la remise de son bulletin de candidature à la direction de son parti, en juin dernier, avait déposé un document d'orientation qui disait déjà: «Il faut mettre résolument le cap sur la création de richesse.»

Sa présentation à la Chambre de commerce est par ailleurs d'une clarté qui laisse peu de doutes sur ses intentions. Elle définit précisément ses défis, la productivité, la croissance des exportations, ainsi que la nécessité de tirer profit des grandes tendances mondiales. Et clairement, ses solutions: «Comment relever ces défis? En consacrant nos efforts dans trois champs d'action prioritaires: l'éducation, un environnement d'affaires propice à l'investissement, et la promotion de l'excellence en matière d'innovation, de R&D et de transferts technologiques.»

La vraie question, c'est de savoir si M<sup>me</sup> Marois sera capable de faire accepter ce virage à son parti sans avoir à l'édulcorer. On se souvient comment son prédécesseur, André Boisclair, qui professait des idées similaires, a brutalement été rappelé à l'ordre. C'est un défi colossal, parce que M<sup>me</sup> Marois doit surveiller en même temps sa gauche, les intraitables radicaux du PQ, en même temps que ses arrières, alors que ses prédécesseurs à la direction du PQ défendent toujours leurs recettes du passé.

Cette semaine, par exemple, dans une rare sortie publique, Jacques Parizeau s'est inquiété du contrôle de la Bourse de Montréal et de l'inaction de la Caisse de dépôt, qui ne détiennent pas d'actions de la Banque Nationale. Le contraste était fascinant, car il ne s'agit pas d'un débat entre la gauche et la droite, mais d'un conflit entre hier et demain. Le vieux chef parlait de ses vieilles obsessions, tandis que M<sup>me</sup> Marois aborde des questions cruciales pour l'avenir du Québec.

Une autre difficulté, c'est qu'un tel virage implique des choix. Il sera difficile, par exemple, d'accélérer la création de richesse en encourageant en même temps une frilosité linguistique qui peut être un frein pour le développement de la métropole. On verra comment M<sup>me</sup> Marois entend articuler ses intentions dans un programme précis. Mais en attendant, ceux qui sont préoccupés par les retards du Québec ne peuvent que se réjouir de ce virage annoncé.

# Le Canada immunisé?

## L'économie canadienne peut éviter la récession même si son voisin américain y sombre, mais il faut s'attendre à un ralentissement de la croissance

VINCENT DELISLE



L'auteur est stratège financier chez Scotia Capitaux.

L'année financière 2008 a débuté sous le signe de la méfiance sur les principaux parquets boursiers mondiaux en raison du spectre de récession aux États-Unis. Au quatrième trimestre de 2007, le PIB américain a progressé d'un maigre 0,6%, soit la plus faible cadence depuis 2002. L'indice phare du S&P500 s'est corrigé de près 15% depuis son dernier sommet et il pourrait encore glisser de 10% avant de se ressaisir. Il est d'ailleurs intéressant de noter que le terme «récession» apparaît désormais comme un fait accompli dans la presse financière alors que peu de données confirment cette fatalité.

L'anxiété du marché est également nourrie par l'intervention musclée de la Réserve fédérale américaine qui a abaissé son taux directeur de 1,25% en 10 jours! Parions d'ailleurs que les aspirants au poste de «commandant en chef» joueront la carte de la morosité économique afin de se faire élire lors des présidentielles de novembre 2008.

Récession ou pas, les partenaires commerciaux des États-Unis en subiront les conséquences à retardement. La domination des États-Unis n'est certes plus ce qu'elle était avant l'émergence de la Chine et de l'Inde, mais il importe de rappeler que l'économie américaine compte toujours pour plus de 20% de l'économie mondiale. De plus, l'appétit des consommateurs et le rythme des importations américaines continuent d'influencer les exportations en Asie et au Canada.

Pour un pays comme le Canada, l'intensité de la contagion dépendra de l'ampleur du «découplage» (*decoupling*), qui s'est développé au cours des 10 dernières années. Un meilleur équilibre des forces économiques mondiales devrait éviter la volatilité historique associée aux récessions américaines. Mais la réalité des cycles demeurera.

La théorie du découplage est associée à la montée de nouvelles puissances économiques. Selon cette école de pensée, le reste du monde (Europe, Asie, Canada et pays émergents) serait désormais moins sensible aux aléas de la conjoncture prévalant dans la superpuissance américaine. Conséquemment, l'Asie et l'Europe seraient peu touchées et le prix des matières premières continuerait de grimper. Ceci revêt une importance capitale pour un pays comme le Canada, qui profite d'un contexte quasi idéal depuis 2002, soit des économies américaine et mondiale en forte croissance et une explosion du prix des commodités.

### Investisseurs déçus

À notre avis, il est trop tôt pour célébrer ce découplage et les investisseurs risquent d'être déçus. D'une part, l'économie américaine a su éviter le pire depuis 2005 en raison d'une création d'emplois soutenue et d'une croissance des dépenses de consommation dynamique. De plus, les investissements non résidentiels ont progressé au rythme de l'amélioration de la rentabilité des entreprises. Comme les prochains mois s'annoncent difficiles sur le plan de l'emploi et de la profitabilité, tout essoufflement marqué des dépenses de consommation aura un impact sur le volume des importations.

Par ailleurs, les déficits commerciaux faramineux accumulés par les Américains donnent lieu à des surplus ailleurs dans le monde. Quiconque voit son principal client ralentir ses ardeurs en ressentira l'impact tôt ou tard. Avec les États-Unis, le Japon et l'Europe qui ralentiront la cadence au cours des prochains mois, le fardeau du découplage reposera presque entièrement sur la Chine. L'élan de la superpuissance émergente semble en ce moment inébranlable à l'aube des Jeux olympiques, mais les autorités chinoises espèrent un retour à une croissance plus

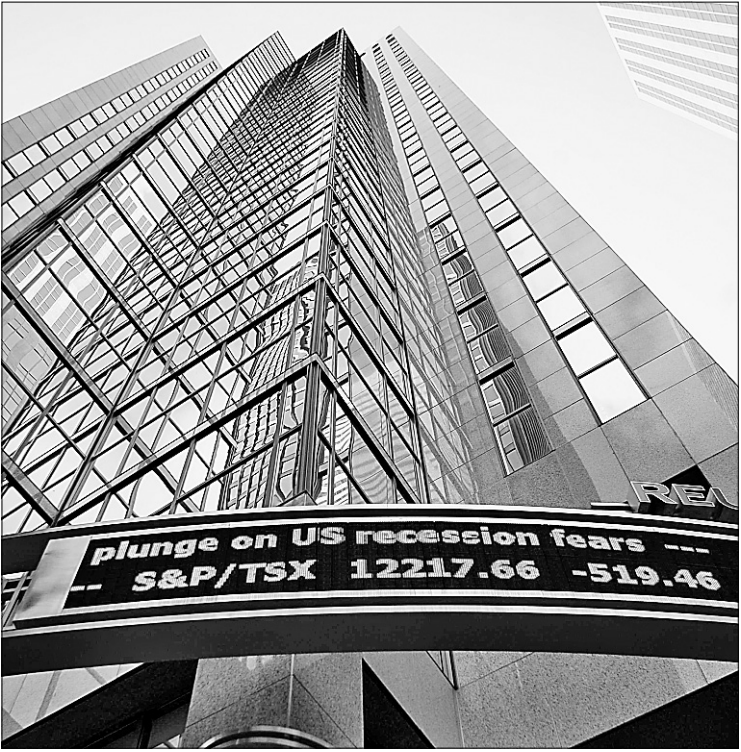


PHOTO PETER JONES, REUTERS

Récession ou pas, les partenaires commerciaux des États-Unis, dont le Canada, en subiront les conséquences à retardement. La domination des États-Unis n'est plus ce qu'elle était, mais l'économie américaine compte toujours pour plus de 20% de l'économie mondiale.

soutenable qui limiterait la progression de l'inflation. Les économies émergentes apparaissent aujourd'hui moins vulnérables en raison de l'importance de leur demande domestique, de l'adoption de taux de change flexibles et de l'accumulation de surplus. L'étroite relation entre les flux financiers mondiaux ne les immunise toutefois pas contre les vents d'incertitude qui soufflent en provenance des États-Unis.

L'économie canadienne peut éviter la récession même si son voisin y sombre. Le cycle de 2001-2002 en est le parfait exemple. Les profits des entreprises canadiennes risquent toutefois de suivre une tendance similaire à ceux des entreprises américaines et c'est principalement ce qui influence le marché des actions. Comme le S&P/TSX est composé à plus de 45% de titres de ressources, tout fléchissement des prix de celles-ci aurait un impact certain sur le niveau des profits de nos entreprises.

Si la théorie du découplage ne s'avère être que de la pensée magique, notre solde commercial et notre devise se trouveront affaiblis. Le huard et la Bourse canadienne ont profité allègrement du contexte de croissance économique

## Le huard et la Bourse canadienne ont profité allègrement du contexte de croissance économique effrénée depuis 2003.

Il faut maintenant s'attendre à une période de stabilisation. Pour leur part, les marchés financiers semblent avoir rendu leur verdict et la volatilité devrait affliger le moral des investisseurs au cours des prochains mois. Pour l'investisseur, la patience est actuellement de mise, mais il faut également réaliser que les meilleures opportunités se présentent lorsque le ciel est ombragé et non lorsque le beau temps s'éternise.

# Plus de rigueur dans les classes

## Dans toutes les écoles du Québec, l'enseignant doit redevenir un modèle inspirant, une figure d'autorité imposant le respect

MARIO DUMONT

*Nous vous présentons ici un extrait d'une allocution prononcée hier par le chef de l'ADQ devant les membres de la chambre de commerce et d'industrie de Saint-Jérôme.*

Aux états généraux de l'éducation, en 1995, dans un rare consensus, les artisans de l'école québécoise se sont entendus sur certains grands objectifs comme contrer le décrochage scolaire, adapter l'enseignement aux nouvelles réalités québécoises et consacrer plus d'efforts et d'énergie aux matières de base.

Mais si on pose un regard lucide sur les résultats de la réforme scolaire après 10 ans, force est de constater que cette réforme est un échec. Le taux de réussite des élèves du primaire à l'épreuve de français écrit a chuté de 90% à 85%. En mathématiques, les élèves québécois sont passés du 5<sup>e</sup> au 14<sup>e</sup> rang à l'échelle internationale.

Dans son application, la réforme a été kidnappée par la bureaucratie. Le gouvernement du Parti québécois de l'époque a laissé les objectifs nobles des États généraux devenir une réforme d'experts inapplicable dans les classes du Québec et déconnectée des besoins des enfants. (...)

Dans son application, la réforme a évacué les valeurs fondamentales de l'école québécoise. C'est un exemple patent de négligence et de laisser-faire. Moi, comme parent, je veux dire à mon enfant que

l'école c'est sérieux et que ça demande de l'effort. Mais quand le système d'éducation véhicule l'idée que pour que plus d'enfants réussissent, il faut que l'école soit plus facile, j'ai un problème.

Comme parent, comment puis-je dire à mon enfant que, pour réussir, il faut être rigoureux quand on ne compile pas les résultats en français ou que l'on fait «grader» les élèves qui ne maîtrisent pas les bases de la matière enseignée. Dans une société qui aspire à une économie du

### Une des règles de conduite à rétablir en classe devrait être le vouvoiement obligatoire des enseignants.

savoir, nous devons garantir l'égalité des chances, mais nous ne pouvons pas nous permettre de niveler par le bas.

Non, dans une société du savoir comme la nôtre, l'école doit donner du sens à la réussite pour que vos enfants et les miens, ceux qui prendront la relève de l'entreprise familiale ou ceux qui voudront se bâtir une carrière, soient conscients que réussir dans la vie signifie d'abord rigueur, travail et persévérance.

Mais ramener la rigueur dans les classes exige aussi que nous redonnions du sens aux notions d'autorité et de discipline. La réforme a transformé le rôle de l'enseignant. L'enseignant n'est plus

considéré comme une figure d'autorité, il est devenu un accompagnateur et la discipline est devenue un élément secondaire de la tâche de l'enseignant.

Il est plus que temps de reconnaître l'autonomie professionnelle des enseignants et de leur redonner les marges de manœuvre nécessaires afin qu'ils assument pleinement leur rôle d'éducateur.

Dès aujourd'hui, dans toutes les classes du Québec, l'enseignant doit redevenir un modèle inspirant, une figure d'autorité imposant le respect.

Les élèves devraient le considérer comme tel et réapprendre à respecter un code de conduite. Parmi les règles de ce code de conduite, nous devrions rétablir le vouvoiement obligatoire dans les classes.

Il faut aussi redonner à l'enseignant le mandat d'assurer l'apprentissage des connaissances de base dans toutes les matières. Un autre exemple du dérapage de la réforme est que l'on a écarté complètement l'acquisition des connaissances et les approches pédagogiques appropriées pour imposer les compétences transversales et la pédagogie par projets.

Les résultats des élèves témoignent des effets dévastateurs d'une telle rupture. Devant cet échec, il faut être conséquents et revenir aux apprentissages de base. Sans abandonner complètement les compétences, il faut reconsidérer les cours magistraux comme une bonne méthode d'enseignement.

# Fermeté du tissu du cou

**Derma-Lifte  
COLOSTRUM  
contre  
les  
outrages  
du  
temps,  
combat  
l'apparence  
des  
rides**



**NOUVEAU**

Achetez  
une Crème  
**COLOSTRUM**  
et recevez une  
2<sup>e</sup> tout à fait  
**GRATUITEMENT\***

Le relâchement des tissus de la peau survient à un certain moment de la vie. **Derma-Lifte COLOSTRUM** une crème antirides peut donner au cou une apparence plus ferme.

**Derma-Lifte COLOSTRUM** a créé une préparation crémeuse à base de **COLOSTRUM**, pour rehausser l'apparence de la peau du cou. Votre peau paraîtra plus jeune et plus lisse.

Les recherches ont montré que le **COLOSTRUM** possède une multitude de bénéfices, incluant des facteurs épidermiques qui donnent à la peau une apparence revitalisée et raffermie. Son rôle est de renverser l'apparence des signes du vieillissement de la peau et améliorer son élasticité.

Le **COLOSTRUM** renferme 250 substances et se présente comme un des plus forts éléments de la nature.\*\*

Les effets combinés du **COLOSTRUM** sont une véritable ressource pour l'épiderme et ont une influence profonde sur l'aspect, la texture, et la FERMETÉ de la peau du cou. **Derma-Lifte COLOSTRUM** exerce donc ses effets par le cheminement de ses facteurs d'afflux au sein du tissu cutané.

De plus, **Derma-Lifte COLOSTRUM**, en reconnaissant l'importance de la richesse des facteurs du **COLOSTRUM** pour l'homéostasie cutanée, parvient à redonner une belle apparence à la peau en subvenant aux besoins des acteurs pivots de celle-ci. Des acteurs dont le rôle est de retarder les signes, l'aspect et la visibilité des outrages du temps.

\*\*Référence: convention of the American College for Advancement in Medicine.

## En vigueur du samedi 2 février au mardi 5 février 2008

Derma-Life<sup>MD</sup> Colostrum : Ingrédients INCI déposés à Santé Canada

Disponible aux endroits suivants:

\* Jusqu'à épuisement de l'inventaire

**Espace Santé Beauté Johanne Verdon**  
1278, rue Jean-Talon est  
Montréal. (514) 279-3709  
www.johanneverdon.com

**Espace Santé Beauté Johanne Verdon**  
Centre Laval  
1600, boul. Le Corbusier  
Laval. (450) 688-5455

**Espace Santé Beauté Johanne Verdon**  
145A, boul. des Promenades  
St-Bruno. (450) 653-6009  
(Promenades St-Bruno)

Ferti 2000: commandes postales  
**Téléphone: (514) 272-1365**  
**Ligne extérieure: 1-800-272-1365**

**Espace Santé Beauté Johanne Verdon**  
2750, chemin Ste-Foy (Plaza Laval)  
Bureau 109, Ste-Foy. (418) 656-1266

**Espace Santé Beauté Johanne Verdon**  
341-A, boul. Saint-Joseph  
Gatineau. (819) 770-3645

**Vitavie au naturel**  
3333, boul. du Carrefour Promenade  
Beauport. (418) 667-0070

**Lundi 8h à 18h**  
**Mardi au vendredi 8h à 17h**  
**Samedi 7h à 17h**  
**Dimanche 7h à 17h**

**Boutique Luc Mathieu**  
104, route du Président-Kennedy  
Lévis. (418) 833-5933

**Boutique Luc Mathieu**  
2304, rue King Ouest  
Sherbrooke. (819) 823-3322

**Boutique Luc Mathieu**  
5455, boul. des Forges  
Trois-Rivières. (819) 378-7777

**Commandes postales  
pour les boutiques Luc Mathieu**  
ligne sans frais: 1-877-511-3368  
www.boutiquesantelucmathieu.com

**Boutique Luc Mathieu**  
227, rue Principale ouest  
Magog. (819) 868-3368

**Bio-Actif inc.**  
Heures d'ouvertures restreintes  
880, rue Michèle-Bohec  
Blancville. (450) 979-2506